



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1990-1991

(20^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Luratech

1^{re} séance du mardi 16 octobre 1990

www.luratech.com

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LAURENT FABIUS

1. **Rappel au règlement** (p. 3775).
MM. Charles Millon, le président.
2. **Loi de finances pour 1991.** - Discussion générale d'un projet de loi (p. 3775).
M. Alain Richard, rapporteur général de la commission des finances.
M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission des finances.
M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.

PRÉSIDENCE DE M. PASCAL CLÉMENT

- M. le ministre d'Etat.
- M. Michel Charasse, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget.
- Exception d'irrecevabilité de M. Bernard Pons :
MM. Pierre Mazeaud, Alain Richard. - Rejet par scrutin.
- M. Charles Millon, le président.
- Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.
3. **Ordre du jour** (p. 3791).

LuraTech

www.luratech.com

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Charles Millon, pour un rappel au règlement.

M. Charles Millon. Monsieur le président, au nom du groupe Union pour la démocratie française unanime, je voudrais, avant d'en venir à mon rappel au règlement proprement dit, vous faire part de notre émotion et de notre douleur à la suite des événements intervenus dans un pays qui nous est cher : le Liban.

Nous souhaiterions que la France condamne clairement le recours à la force et l'intervention militaire étrangère qui a fait, au Liban, un nombre dramatique de tués et de blessés.

Nous souhaitons que, comme il l'a fait pour l'invasion du Koweït par l'Irak, le Gouvernement condamne la violence et l'intervention étrangère au Liban, c'est-à-dire l'intervention syrienne.

Nous souhaitons que la France mette tout en œuvre pour que la souveraineté du Liban soit rétablie et son indépendance garantie.

C'est pourquoi nous demandons instamment au Gouvernement - et nous vous prions, monsieur le président, d'être notre avocat à ce sujet - de saisir le Conseil de sécurité afin que l'indépendance et la souveraineté du Liban soient garanties.

Enfin, nous souhaitons que le Gouvernement exige des élections libres au Liban, que ces élections libres soient organisées sous contrôle international et qu'elles permettent, enfin, au peuple libanais de s'exprimer lui-même.

Pour toutes ces raisons, nous souhaitons aller aujourd'hui témoigner notre amitié, notre solidarité et notre affection au peuple libanais.

C'est pourquoi, monsieur le président, je vous demande de bien vouloir organiser notre séance de telle sorte que vous puissiez nous libérer vers dix-huit heures et ainsi nous permettre, à nous tous, membres de la représentation nationale, d'aller à l'ambassade du Liban exprimer notre amitié et notre affection à l'égard du peuple libanais. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

M. le président. Monsieur Millon, il vous est donné acte de vos observations et de votre prise de position.

Le Président de la République s'est exprimé hier sur ce sujet et j'imagine que, demain, lors des questions d'actualité, plusieurs d'entre vous poseront à nouveau la question. Quoi qu'il en soit, je transmettrai, puisque tel est votre vœu, votre demande au Gouvernement.

Quant à l'ordre du jour, la conférence des présidents doit se réunir tout à l'heure, et c'est elle qui doit être saisie, même si elle ne se tient qu'à dix-neuf heures. Vous le comprendrez aisément en tant que président de groupe.

2

LOI DE FINANCES POUR 1991

Discussion générale d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de loi de finances pour 1991 (nos 1593, 1635).

Je rappelle que sur ce texte le Gouvernement a déposé une lettre rectificative (n° 1627).

La discussion du budget va nous occuper pendant l'essentiel de la présente session d'automne. Nous abordons aujourd'hui la discussion générale. Comme le veut la tradition, le rapporteur général de la commission des finances, M. Alain Richard, va d'abord s'exprimer. Ce sera ensuite le tour de M. Strauss-Kahn, président de la commission des finances, puis des ministres.

La parole est à M. Alain Richard, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Alain Richard, rapporteur général. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, avec ce projet de loi de finances, le troisième de la présente législature à être soumis à notre approbation, nous pouvons percevoir l'effort de continuité ainsi que le caractère pluriannuel que peut avoir une politique budgétaire dans le cadre de nos institutions simplement du fait de la continuité politique du Gouvernement et de sa majorité.

Certes, des réflexions reviennent fréquemment sur l'organisation du caractère pluriannuel des budgets, sur les contraintes à instaurer d'un budget à l'autre, pour assurer la lisibilité de la cohérence des actions. Mais j'ai quant à moi une opinion quelque peu différente : je pense tout simplement que l'esprit de suite des gouvernements et de leurs majorités est encore la meilleure garantie de cette continuité.

Nous pouvons, à un moment où l'on peut redouter une inflexion de la situation économique, faire état de résultats déjà obtenus par la politique économique qui a été conduite, en particulier au travers de son volet budgétaire, depuis le début de la présente législature.

Sur des points qui suscitaient des doutes et qui pouvaient légitimement alimenter l'inquiétude, les résultats ont été encourageants, qu'il s'agisse de l'emploi, du niveau de notre croissance comparée à celle des autres grands pays développés ou de la stabilité de notre monnaie, qui a maintenant acquis une place importante au sein du système monétaire européen.

J'ajouterai à ces constatations de bon sens deux observations portant sur des éléments plus récents, qui consacrent un assainissement réel de notre situation économique.

L'évolution des exportations de la France en 1989 - dernière année complète connue - a été un peu plus favorable que celle de la demande mondiale, ce qui veut dire très concrètement que la part des marchés de la France dans l'ensemble des exportations mondiales s'est consolidée l'année dernière. Cela contraste avec l'évolution des années précédentes. De même, le niveau de l'investissement de nos entreprises, lequel était traditionnellement l'un de nos sujets de préoccupation, s'est accru de 26 p. 100 en volume, compte non tenu de la variation des prix, entre le début de 1988 et la fin de 1990, ce qui nous place dans la moyenne des pays développés, alors que nous avions lors des années antérieures une tendance à investir moins que nos principaux concurrents.

La consolidation que je constate ainsi peut donc préparer la France à une période de turbulences. Mais, au-delà de cet élément de permanence, il faut évidemment réfléchir aux éléments d'adaptation. Année après année, le budget est aussi l'occasion d'un réglage des injections de crédits entre l'Etat et l'ensemble de l'économie. Aujourd'hui, même après des modifications importantes de nos finances publiques, le budget de l'Etat représente globalement un cinquième de la richesse nationale et, pour s'interroger sur ce réglage conjoncturel, il convient de dissocier trois éléments de nouveauté qui apparaissent dans le paysage à l'heure où nous engageons la discussion préalable à l'adoption du projet de loi de finances : la crise pétrolière, la menace d'un conflit armé, le ralentissement de la croissance.

Nous avons tendance, dans le commentaire politique quotidien, à associer, voire à cumuler ces trois phénomènes. Mais chacun voit bien que, sur le plan des répercussions économiques, notamment sur celui de la durée des conséquences, les trois phénomènes sont de nature différente. La conception qui sous-tend l'équilibre du projet de loi de finances pour 1991 est la suivante : il s'agit essentiellement de placer sur la ligne de mire le risque de ralentissement de la croissance et d'accumuler les garanties et les efforts afin que la France soit en mesure de combattre ce ralentissement. Il est vrai que l'enchérissement du cours du pétrole brut et ses répercussions sur les prix à la consommation ainsi que les répercussions qui seraient susceptibles d'avoir un conflit armé n'ont pas de traduction optique évidente dans un projet de loi de finances. Il faut reconnaître ensemble que, par définition, le caractère très temporaire et très fluctuant des variations du cours du pétrole impose de faire une option sur le moyen terme.

Cette loi de finances s'appliquera - c'est une lapalissade - du 1^{er} janvier au 31 décembre 1991. Une estimation du cours moyen du pétrole brut pendant cette période, qui suppose aussi l'appréciation du cours du dollar par rapport au franc, est un exercice de haute école. Si elle n'était pas assortie de conséquences macro-économiques importantes, une variation du cours du pétrole au cours de l'année 1991 n'entraînerait pas par elle-même un alourdissement considérable des contraintes budgétaires.

Quant à la menace de conflits armés, il n'est guère imaginable, dans notre tradition politique, d'inscrire dans un budget prévisionnel une provision pour des opérations militaires. C'est toujours sous la forme d'un ajustement en loi de finances rectificative au cours de l'année même d'exécution que ces opérations sont prises en compte. Ce sera d'ailleurs le cas, ainsi que le Gouvernement nous l'a déjà indiqué, des charges opérationnelles liées à la présence en 1990 de nos troupes en Arabie saoudite : ces charges seront retracées dans la loi de finances rectificative au mois de novembre prochain.

C'est donc autour des risques de ralentissement de la croissance que le Gouvernement nous propose d'organiser l'évolution de la loi de finances dans la continuité que je rappelais il y a quelques instants : risques de réduction des recettes, d'augmentation du chômage, de plus grande difficulté à conduire les évolutions de nos structures économiques. On l'a bien vu au cours des trois dernières années, la croissance est le meilleur carburant des évolutions économiques et sociales.

Il nous faut, comme nous le propose le Gouvernement, que la commission des finances a en l'occurrence suivi dans sa majorité, adapter l'équilibre général de la loi de finances de manière à inciter les entreprises à un effort d'investissement accru, lequel constitue la meilleure garantie contre le ralentissement de la croissance, compte tenu de la situation propre de notre pays.

Il faut mentionner un autre risque, celui de voir se renverser une situation nouvelle, à savoir que la France peut considérer, au vu des quatre ou cinq dernières années, avoir surmonté l'inflation, après un effort long et douloureux. A cet égard, la France se trouve maintenant régulièrement assez bien placée parmi les mieux classés. Mais c'est la première fois qu'elle risque d'être de nouveau confrontée au risque de reprise de l'inflation.

Essentiellement, seules la liberté de concurrence et les dispositions de sagesse prises par le Gouvernement lui-même permettent de lutter contre ce risque, le reste résidant surtout dans les mentalités et dans le message que reçoivent les responsables d'entreprise pour lutter contre toutes les anticipa-

tions, toutes les précautions pré-inflationnistes qui relevaient traditionnellement du comportement des entrepreneurs français.

Pour l'instant, il faut reconnaître que les éléments dont nous disposons sur la conjoncture immédiate témoignent d'une grande sagesse des partenaires de l'économie française. Mais nous devons là encore accroître notre vigilance. C'est la raison pour laquelle, entre autres, le Gouvernement nous a proposé d'accentuer un peu le processus de réduction du taux majoré de la T.V.A., lequel a un impact direct sur le niveau des prix.

Le risque majeur est le ralentissement de la croissance, la précaution majeure est le renforcement de l'investissement. Cela est pris en compte dans les options de la loi de finances qui nous sont proposées, en ce qui concerne tant l'équilibre des dépenses et que celui des recettes.

Les grandes options en matière de dépenses sont marquées par la continuité. La poursuite des grandes priorités engagées depuis le début de la législature est confirmée.

Le ministère de l'éducation nationale, du fait de sa masse, du fait de ses effectifs, est évidemment celui qui bénéficie du plus gros surcroît de crédits, bien qu'il ait lui-même consenti un effort de productivité pour s'associer à une certaine modération des dépenses, sur laquelle je reviendrai.

Le ministère de la recherche poursuit également sa croissance, ce qui permet à la France d'augmenter progressivement sa part d'investissements consacrés à la recherche par rapport à l'ensemble de la richesse nationale. On sent une inflexion, qui était perceptible l'année dernière, en faveur de la recherche industrielle.

Si la France est maintenant bien placée quant à son taux d'effort de recherche fondamentale, elle a accumulé un certain retard de diffusion de la recherche finalisée, de la recherche appliquée, dans l'industrie. Les ministères de l'industrie et de la recherche bénéficient en conséquence de dotations orientées vers la recherche industrielle, qui connaissent un accroissement marqué.

En grande partie comme suite à des réclamations et à des revendications dont la représentation nationale s'était fait l'écho, le projet de loi de finances contient des améliorations intéressant les ministères de la justice et de l'environnement, ainsi que l'action de la France à l'étranger, sur laquelle nous avons tous été plus sensibilisés que les années passées du fait de l'accélération de l'actualité internationale.

Le Gouvernement, avant de mettre au point son projet définitif, au cours de l'été, a proposé un ensemble de mesures d'économies budgétaires, de l'ordre de 10 milliards de francs, qui auront pour effet de ramener la croissance des dépenses de l'Etat, toutes dépenses confondues, à 4,8 p. 100, soit sensiblement moins que l'année dernière. Pour la première fois, la croissance des dépenses de l'Etat ne s'aligne pas sur celle de la richesse nationale : la production intérieure progressera quant à elle de 5,4 p. 100.

Toutefois, parmi les variables de la dépense publique, qui vont rester difficiles à maîtriser dans les années qui viennent, nous devons garder à l'esprit les problèmes de la dette publique et la question des dépenses de la fonction publique.

La dette publique connaît encore un accroissement substantiel, du fait que nos déficits et donc notre recours à l'emprunt ont diminué ces dernières années, que le stock des dettes est élevé et qu'il est affecté par les mouvements des taux d'intérêt. Cependant, le niveau de notre déficit et de notre recours à l'emprunt, l'année dernière comme cette année, se traduit non pas par une stabilisation du montant de la dette publique proportionnellement à la richesse nationale, mais par un accroissement, certes réduit, mais par un accroissement tout de même.

La continuité observée par le Gouvernement dans la réduction du déficit annuel, qui devrait faire en sorte, l'année prochaine, que ce déficit, du moins la dette globale de l'Etat, augmente moins que la richesse nationale, procède d'un mouvement d'assainissement, qui peut recueillir un très large assentiment.

En ce qui concerne la fonction publique, pour un certain nombre de catégories professionnelles, nous sommes engagés dans un effort de revalorisation qui, je le crois, s'imposait eu égard à des impératifs de solidarité mais aussi, tout simplement, aux exigences du réalisme. En effet, les rémunérations de certaines catégories de fonctionnaires avaient manifeste-

ment décroché de celles du marché général du travail, disons des rémunérations de catégories comparables du secteur privé. Un effort de rétablissement s'imposait.

Il reste que cela, combiné avec l'évolution des effectifs globaux de la fonction publique, oriente la masse salariale de l'Etat vers une croissance supérieure - plus de 6 p. 100 - à celle de la croissance nationale. Nous sommes conviés inévitablement à une réflexion sur la régulation des effectifs à moyen terme qui pourrait, je crois - c'est une exception aux propos que je tenais précédemment - justifier le recours à des techniques de programmation pluriannuelles. Dans un service public qui veut s'organiser, notamment grâce à l'effort de responsabilisation et de rénovation entrepris par le Gouvernement, il est très difficile de procéder à une régulation d'effectifs dans le cadre d'une seule année civile. Nous le voyons bien pour la gestion des collectivités territoriales. L'effort doit être organisé sur plusieurs années.

En matière de recettes, les options retenues par le Gouvernement sont évidemment le pendant de l'ajustement que le Gouvernement a proposé, c'est-à-dire que l'effort de modération fiscale, d'allègement des impôts est poursuivi. Cette année, il est principalement orienté vers la réduction des impositions supportées par les entreprises. Je signale une réduction du taux majoré de la T.V.A., j'y ai déjà fait allusion, et une mesure globale favorable aux entreprises : en l'occurrence, une accélération du rythme de décroissance de l'impôt sur les sociétés pour la partie correspondant aux bénéfices réinvestis - on descend de 37 à 34 p. 100, après deux baisses antérieurement. D'autres mesures, ajustées sur certaines catégories d'entreprises, complètent la panoplie : une réduction plus forte que d'habitude de l'indexation de la taxe intérieure sur les produits pétroliers - cette année, elle augmentera moitié moins que le niveau général des prix ; une réduction des charges de T.V.A. applicable aux entreprises pour leurs achats de produits pétroliers, un aménagement du système d'amortissement pour les économies d'énergie ; une amélioration du crédit d'impôt recherche. Enfin, il y a des mesures, qui ne figurent pas dans le budget mais que je tiens à mentionner parce qu'elles sont importantes, pour faciliter le financement des investissements des petites et moyennes entreprises.

Voilà donc toute une panoplie de mesures tendant à muscler les entreprises : elle est la contrepartie des réductions de dépenses et, par conséquent, transfère, d'une certaine façon, un peu de pouvoir d'achat de l'Etat vers les entreprises, de manière à donner à celles-ci une plus grande marge de manœuvre pour investir.

Pour compenser cette perte de recettes, des efforts sont demandés aux revenus et aux patrimoines les plus élevés : notamment, alourdissement de l'impôt de solidarité sur la fortune et augmentation de la taxation des plus-values réalisées sur les biens immobiliers, à l'exception des résidences principales, qui restent non taxées, et aussi un accroissement de la taxation des ménages sur les plus-values financières réalisées par des sociétés non cotées. Je ne mentionne que les principales mesures, puisque ces dispositions constitueront l'essentiel du menu de notre discussion sur les articles.

Pour être complet, il convient de préciser, et le président vient de nous le rappeler, que le projet de loi de finances s'accompagne, dans la partie dépenses, d'une modification du système de financement de la protection sociale. Certes, il ne s'agit que d'une modification partielle, puisqu'elle ne porte que sur 1 p. 100 des revenus avec une compensation supérieure à 1 p. 100 sur les cotisations sociales des salariés et c'est une mesure structurelle de réforme du financement de la protection sociale qui introduit un débat nouveau sur lequel la discussion de procédure va s'ouvrir d'ici peu.

En tous cas, il s'agit d'un des points importants de notre discussion budgétaire de cet automne, avec une préoccupation de réforme et de consolidation du financement de la protection sociale. Cette réforme avait donné lieu, sur de nombreux bancs au cours de la précédente législature, à des appels variés en faveur d'une réforme du financement de la sécurité sociale. Après un effort de réflexion et de concertation, le Gouvernement a été amené à prendre ses responsabilités sur ce point dans le cadre d'une réforme qui se fait à prélèvements constants - c'est-à-dire que le produit proposé

pour la cotisation sociale généralisée est strictement égal aux baisses de prélèvements opérées sur d'autres catégories de contributions.

M. Jean-Yves Chamard. C'est faux, puisque la C.S.G. est fiscalisée !

M. Alain Richard, rapporteur général. Nous pourrions poursuivre le débat sur ce point. En tout état de cause, il était logique que la réforme proposée dans le cadre de la deuxième partie du projet de loi de finances soit évoquée dans le rapport introductif.

Avec le projet que nous propose le Gouvernement, vous avez affaire, mes chers collègues, à un budget qui n'est pas un budget de facilité. Les efforts demandés à certaines catégories de contribuables - ils bénéficient essentiellement à un allègement des charges des entreprises - et les efforts de ralentissement des dépenses de l'Etat supposent des arbitrages sur lesquels nous aurons à nous prononcer. Sur ces arbitrages certains d'entre nous auront à présenter des contre-propositions, mais dans une ambiance nécessairement d'effort. Le débat, dans sa variété, est légitime. Sur tous les bancs, nous entendrons, je n'en doute pas, des propositions pesées, réfléchies et cohérentes permettant de confronter des positions différentes mais en respectant les cohérences qui sont la garantie de la solidité de l'économie française.

En tout cas, dans le cadre de la séance qui constituait une première répétition de ce débat, la commission des finances a voté l'adoption du projet de loi de finances.

En conclusion de mon introduction à l'examen de la première partie de notre discussion, celle qui porte sur les recettes et l'équilibre général, je dois rapporter devant vous un avis favorable à la première partie du projet de loi de finances. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vous remercie, monsieur le rapporteur général.

La parole est à M. le président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Messieurs les ministres, votre tâche est difficile : vous êtes responsables de la bonne santé de notre économie ; certes, vous n'êtes pas les seuls à porter cette responsabilité mais vous êtes déterminants dans le bon fonctionnement de notre économie. Vous êtes également responsables de la santé de notre monnaie, dont la qualité sert de rempart face à l'inflation importée. Dans le même temps, vous êtes responsables du projet politique que porte en elle la majorité qui vous soutient - à laquelle vous appartenez - et qui se reconnaît dans le Président de la République.

Il est des moments où, sans doute, la conciliation de ces différents éléments est difficile. D'autant plus difficile que l'environnement économique international n'incite pas à l'euphorie. Depuis le début de l'année aussi bien aux Etats-Unis qu'en France la tendance qui s'est dégagée est plutôt alarmante. A cette tendance, s'est ajoutée cet été, avec les événements du Golfe, une incertitude à laquelle je ne connais pas, pour ma part, de précédent dans la préparation d'un budget, au cours des vingt dernières années.

De ce fait, vous avez été conduits à retenir certaines hypothèses sur le cadrage macro-économique de ce budget, notamment sur le prix du baril. Je pense qu'à terme, elles sont raisonnables et que nous devrions retrouver, à échéance de douze à dix-huit mois, un baril entre 25 et 30 dollars : mais qui peut le dire avec certitude ? De toute façon il fallait bien choisir un chiffre plutôt qu'un autre... (*Sourires sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

Dans cette conjoncture difficile, personne ne sait exactement ce que sera la situation économique de la France au premier semestre, *a fortiori* au second semestre de 1991. Pourtant, chacun d'entre nous doit savoir ceci : quelle que soit l'importance du prélèvement que l'augmentation du prix du pétrole fera subir à notre économie - ce prélèvement ne sera mesuré qu'après coup - il faudra de toute façon que l'économie française le paie.

Nous savons aussi que, face à ce type de prélèvement, il n'y a que deux attitudes possibles.

La première consiste à essayer, non pas d'échapper au prélèvement, car on n'y échappe pas, mais de le contenir dans des sortes de « situations tampons », afin qu'il n'atteigne pas les Français trop directement. C'est un peu ce que l'opposi-

tion d'aujourd'hui, majorité d'alors, avait choisi de faire à la suite du premier et du second chocs pétroliers, quitte à ce que le prélèvement pétrolier soit très lourdement supporté par les entreprises. Nous n'ignorons plus aujourd'hui comment il fallut, à partir de 1983, remettre les comptes à zéro et faire transiter vers l'ensemble de la population française un prélèvement qui jusqu'alors n'avait été assumé que par les entreprises - avec les conséquences que l'on sait sur les investissements, partant sur le chômage.

M. Michel d'Ornano. Et il ne s'était rien passé en 1981 et en 1982 ?

M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission. Le problème se pose de nouveau de la même manière. Si demain le pétrole revenait à environ 20 dollars le baril, le prélèvement, somme toute, serait minime : mais si, ce qui est le plus probable, nous devons supporter un prélèvement pétrolier relativement important, il faudra choisir entre la première attitude, dont je viens de parler, et la seconde.

L'autre attitude consiste à avoir le courage politique de dire aux Français qu'ils n'échapperont pas à un prélèvement de ce type. Ce qui ne signifie nullement qu'il faille remettre en cause d'une quelconque manière les négociations engagées sur les bas salaires. On peut avoir un prélèvement conduisant à une moindre croissance du pouvoir d'achat de l'ensemble des Français. Si tel devait être le cas, il faudrait, il faudra le dire clairement - ce n'est pas un conditionnel mais un futur.

Il n'empêche que ce prélèvement moyen peut être réparti en fonction des objectifs politiques qui sont les nôtres et, quelle que soit l'importance du prélèvement, il peut sans doute être assumé par la collectivité sans que pour autant soit abandonné ce qui a été engagé en ce qui concerne le S.M.I.C. ce qui doit être poursuivi d'ores et déjà au niveau de la fonction publique où les négociations sont très difficiles à mener.

Vous avez donc, messieurs les ministres, une tâche difficile à conduire. Dans ce contexte délicat, vous nous présentez un projet de budget dont les principaux paramètres sont, je crois, satisfaisants, aussi bien en ce qui concerne la réduction du déficit budgétaire, qui est poursuivie, que la croissance des dépenses publiques.

Je voudrais m'arrêter un instant sur ce dernier point. J'ai lu à plusieurs reprises, et ce matin encore dans un quotidien, que certains de nos collègues de l'opposition vous faisaient grief d'avoir des dépenses publiques qui augmentent en valeur plus vite que l'inflation.

M. François d'Aubert. Pour l'agriculture !

M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission. Pourquoi y aurait-il un critère obligatoire selon lequel la croissance des dépenses publiques devrait se limiter à la croissance des prix ? Cela signifierait qu'on maintient le budget en francs constants. Je ne vois pas au nom de quoi, dans un pays où l'ensemble de l'économie se développe - et les dépenses publiques doivent aussi se développer - on voudrait à tout prix restreindre ces dépenses et les limiter à une stagnation en francs constants ou à une augmentation égale à celle de l'inflation ! (*Protestations sur divers bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Gabriel Kasperait. C'est tout ce qui nous sépare !

M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission. Il est bon que des choses nous séparent !

M. Gabriel Kasperait. C'est ce que nous pensons aussi !

M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission. L'année dernière, la croissance des dépenses publiques était *grosso modo* égale en valeur à la croissance de l'économie. La part du budget dans le produit intérieur brut restait donc constante.

Cela avait été critiqué et on pouvait admettre certains des arguments avancés en raison de la nécessité qui existait de stimuler la partie privée de l'économie.

Mais, cette année, la dépense publique augmente moins vite que l'économie - plus vite que les prix mais moins vite que la croissance de l'économie en valeur. Je crois que c'est là un équilibre bien choisi. Je vois mal pourquoi on vous reprocherait d'avoir une croissance des dépenses publiques de l'ordre de deux à trois fois supérieure à celle des prix, alors que le seul mérite vous en revient. Cela signifie simple-

ment que nous avons réussi à tenir les prix à un niveau faible. Si on parvenait d'aventure à avoir une économie sans hausse des prix du tout, la moindre croissance de dépenses publiques en francs constants - elle serait nécessaire, car la population augmente, et il faut des routes et des écoles -, se chiffrerait par une augmentation infinie par rapport au prix. On voit bien le ridicule de ce genre de critères, je suis heureux que vous n'ayez pas cédé aux sirènes que nous entendons bien souvent.

M. Jacques Roger-Machart. Très bien !

M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission. Un mot sur les dépenses dont il est presque superflu de parler puisque nous connaissons la Constitution de la V^e République, et sa pratique : nous votons des plafonds de dépenses mais, lors de son exécution, le budget prend une allure très différente de celui que nous avons voté. C'est normal car il faut bien adapter les dépenses publiques à la conjoncture.

Si bien que, nous le savons tous, des « régulations » - le mot est tendrement choisi - interviennent en milieu d'année ou en fin d'année, parfois même dès le début de l'année, le plus souvent pour restreindre les dépenses prévues. Dans ces conditions, doit-on aujourd'hui parler très longuement des dépenses ? Je ne le ferai pas sauf sur un point. Je vous proposerais volontiers, monsieur le ministre, d'accepter que si, d'aventure, de telles régulations devaient intervenir, vous veniez devant la commission des finances en débattre avec nous. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs.)

Il est clair que vous n'y êtes pas contraint, monsieur le ministre. Le Parlement ne vote que des plafonds de dépenses. Toutefois, ce serait une bonne manière envers la commission que de venir exposer devant celle-ci les diminutions des crédits votés que vous comptez ne pas engager.

M. Jacques Roger-Machart. Très bien !

M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission. Du côté des recettes, la situation est classique. Je dirai qu'elle n'a provoqué ni explosion de joie, ni accès démesuré de tristesse.

Les recettes que vous nous proposez sont, dans leurs structures, dans la ligne logique de la politique suivie depuis deux ans par le Gouvernement, et par sa majorité qui le soutient sans faille. Toutefois, il y a quelques sujets sur lesquels on peut concevoir que la discussion budgétaire conduite à des accommodements. Je pense à certains éléments concernant l'immobilier. Nombreux sont ceux, sur tous les bancs, qui ont le sentiment que les mesures prévues pèsent un peu fort sur le secteur de l'immobilier. Je pense également au financement du sport, à certaines mesures dont la rétroactivité n'est peut-être pas aussi opportune qu'on a pu l'imaginer de prime abord, à la taxe professionnelle. Je pense un peu aussi aux plus-values, en somme à toutes sortes de sujets variés qui, s'ils sont importants, ne supposent que des modifications à la marge. Je suis certain que nous aurons l'occasion, au cours de la discussion, d'avancer sur ces sujets.

Si donc il n'y a pas d'innovation majeure en matière fiscale, il est une innovation que je voudrais souligner d'un mot avant de terminer, le fameux article rattaché au budget des affaires sociales qui a pris le doux nom de « contribution sociale généralisée ». (« Ah ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.) Je suis heureux, mes chers collègues, d'entendre dire « Ah ! » : à de nombreuses reprises, et sur tous les bancs de cette assemblée, j'ai entendu dire qu'il s'agissait d'une réforme dont le principe était bon. Si une réforme a un principe bon, alors il faut la mettre en œuvre !

C'est en effet une réforme dont le principe est bon puisqu'il s'agit non pas de créer un impôt supplémentaire...

M. Jean-Yves Chamard. Bien sûr que si !

M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission. ... comme on l'a beaucoup écrit avec un peu de démagogie... (« Si ! » sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

Mme Michèle Alliot-Marle. Si, c'est un impôt supplémentaire ! Rocard ne dit pas autre chose !

M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission.
... mais de créer un impôt « remplaçant », remplaçant des cotisations ou des prélèvements qui existent et dont chacun s'accorde à reconnaître qu'ils sont particulièrement injustes.

M. François d'Aubert. Qu'y a-t-il dans le projet de loi de finances ?

M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission.
A la Libération, nous avons créé un système de protection sociale principalement organisé autour des salariés, non que le gouvernement de l'époque ait souhaité le limiter aux salariés mais, vous le savez, la plupart des autres professions ont refusé de s'y insérer. S'organisant autour des salariés, son mode de financement s'est principalement ancêtre sur le revenu du travail. A mesure que le temps est passé, et fort heureusement, les autres professions se sont intégrées, mais le mode de financement de notre protection sociale est resté comme par le passé beaucoup trop axé sur les seuls revenus du travail, même si ces revenus ne sont plus maintenant sa ressource exclusive.

Vouloir donc remplacer un prélèvement finançant la protection sociale, et presque uniquement fondé sur les revenus de travail, vouloir remplacer un prélèvement encore pour partie plafonné - même si c'est moins grave que cela ne l'a été dans le passé - par un prélèvement proportionnel, va certainement dans le sens d'une meilleure justice sociale : je suis certain que sur ces points tous les membres de cette assemblée peuvent se retrouver.

Restent des problèmes de mise en œuvre, sur lesquels nous aurons à discuter, et nombreux sont ceux qui pensent, par exemple, que le sort réservé aux retraités dans la version actuelle du projet mérite quelques modifications. Avant d'en modifier les détails, même s'ils sont importants,...

M. Jean-Yves Chamard. Oui, ce n'est pas un détail !

M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission.
... il est bon de souligner l'accord sur le principe.

J'attends que ceux d'entre vous qui ont eu la franchise de l'exprimer en commission ou ailleurs veuillent bien le redire en séance publique.

M. Alain Juppé. Si on change complètement les modalités...

M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission.
Ce projet de budget est donc conforme, monsieur le ministre d'Etat, à ce que nous attendions.

Comme je l'ai évoqué cursivement, j'ai le sentiment que la commission dans son ensemble ou la majorité de la commission - certainement aussi l'opposition dans la commission - souhaite des modifications sur quelques points. Je sais, pour en avoir parlé avec vous, que vous êtes ouvert à certaines de ces altérations et je suis convaincu que le projet de budget satisfaisant que vous nous présentez aujourd'hui, sera encore meilleur lorsque l'Assemblée nationale aura fini de l'examiner. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie des finances et du budget. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, je voudrais tout d'abord remercier le président de la commission des finances et le rapporteur général pour la bonne nouvelle qu'ils nous ont apprise : le projet de budget a été approuvé par la commission des finances. Il reste à l'Assemblée nationale à suivre ce bon exemple !

1 278 milliards de francs de dépenses ; 1 198 milliards de francs de recettes ; un déficit budgétaire de 80 milliards de francs, qui ne doit rien à des recettes exceptionnelles dues à la privatisation ; une croissance des dépenses, comme on vient de le dire, de l'ordre de 4,8 p. 100, soit inférieure à la croissance en valeur de l'économie française - de 5,4 p. 100 pour 1991 - telle qu'elle a été retenue dans nos hypothèses ; les priorités de l'avenir et de la cohésion sociale financées - éducation nationale, recherche, logement social, solidarité ; le rôle de l'Etat restauré dans ses fonctions régaliennes : justice, diplomatie, sécurité ; la volonté réaffirmée de tout faire pour réduire le chômage par l'aide à l'investissement et le renforcement des fonds propres des entreprises ; l'encourage-

ment donné à l'économie productive au détriment de la spéculation financière ; un effort fiscal de réduction des inégalités sociales : telles sont, mesdames et messieurs les députés, les grandes lignes du projet de budget pour 1991, que nous vous présentons, Michel Charasse et moi, au nom du Gouvernement.

(*A ce moment, M. Pascal Clément remplace M. Laurent Fabius au fauteuil de la présidence.*)

PRÉSIDENCE DE M. PASCAL CLÉMENT, vice-président

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. On a beaucoup parlé de ce projet de budget. Comme il se doit, le Gouvernement l'a fait avec la majorité qui le soutient. Nous l'avons fait aussi dans le cadre parlementaire, et notamment à la commission des finances où nous sommes venus à deux reprises, et je voudrais remercier Dominique Strauss-Kahn, son président, pour la qualité du dialogue qu'il a su instaurer entre les parlementaires de toutes tendances et le Gouvernement.

Je lui redis que nous sommes prêts, à tout moment, Michel Charasse et moi, à nous rendre devant la commission des finances pour tout échange de vue, toute concertation qui apparaîtraient utiles. Dans les circonstances où nous sommes, cela va de soi, mais d'une manière générale je crois important de rendre plus permanent le dialogue avec la représentation parlementaire.

Mesdames et messieurs les députés, comme tout projet de loi, le projet de budget est perfectible. Le Gouvernement est attentif aux critiques, parfois contradictoires, qui lui sont exprimées. Il sera naturellement attentif aux suggestions qui lui seront faites. L'essentiel est de parler clair et de dire vrai.

Où en sommes-nous ? Que voulons-nous ? Ce sont les deux questions que je souhaiterais aborder devant vous.

Où en sommes-nous ? Sur le diagnostic, je veux espérer que nous pourrions être d'accord, tant sur le diagnostic à porter sur l'économie française que sur le diagnostic à porter sur l'économie mondiale.

Sur les hypothèses à retenir, il y aura sans doute controverse. Je vous dirai le pourquoi de nos choix au milieu des incertitudes actuelles.

Que voulons-nous ? Là, il y a débat. Quelle politique économique pour la France ? La nôtre répond-elle aux exigences de la situation internationale ? Nous prépare-t-elle - ce débat est d'actualité - aux échéances du grand marché européen ? J'ai écouté avec attention ce qui a été dit, ici ou là. A ces questions, nous répondrons tout à fait clairement en engageant le débat car, après tout, nul n'est sûr de détenir absolument la vérité.

Enfin, quelle économie faut-il à la France et au monde pour assurer la cohésion sociale et la paix ? L'échec des régimes communistes interpelle les progressistes. Le désordre monétaire international, la spéculation, telle qu'on la voit aujourd'hui, à tout moment, sur le pétrole, mettent à mal les thèses du libéralisme le plus achevé. L'économie collectiviste s'est effondrée, dans la satisfaction des milieux populaires. Le capitalisme a été facteur de production, c'est incontestable, mais, en même temps, il a produit, si je puis dire, des inégalités sociales, inégalités sociales entre les individus, inégalités sociales entre les nations, sources de tension, qui peuvent, au plus fort de leur paroxysme, menacer la cohésion d'un pays, voire la paix dans telle ou telle région du monde.

Voilà, mesdames, messieurs les députés, ce que je souhaite aborder.

Où en sommes-nous dans le monde ? M. Strauss-Kahn a déjà abordé la question. L'environnement international est plus difficile et, en même temps, il est plus incertain. Ralentissement de la croissance aux Etats-Unis d'Amérique, nettement plus fort, plus net qu'en France : moins de 1 p. 100 de croissance cette année. Il suffit de vous rappeler, mesdames et messieurs les députés, qu'en 1988 la croissance américaine était de 4,5 p. 100 et de 2,5 p. 100 en 1989. Quand on sait l'effet d'entraînement de l'économie américaine sur le reste du monde, il n'est pas surprenant que l'économie européenne, et en particulier l'économie française, en supporte partiellement les conséquences. En Grande-Bretagne, croissance zéro.

Je note, sans esprit de polémique, que ceux qui allaient tirer, il y a peu de temps encore, les enseignements de la politique à mener en France dans ces deux pays devraient méditer sur l'échec économique que l'on y constate aujourd'hui. (*Murmures sur quelques bancs de l'Union pour la démocratie française.*)

D'autres pays européens sont atteints. L'Italie connaît des difficultés. L'Espagne, aussi. Seule l'Allemagne fédérale a une croissance forte. Mais si vous additionnez la croissance de l'ex-R.D.A. avec celle de la R.F.A., vous verrez qu'aujourd'hui le mouvement est de moindre ampleur que celui que nous pouvions estimer il y a peu de temps.

Toujours sans vouloir polémiquer, quand je constate les difficultés qu'éprouve aujourd'hui le président Bush à établir son budget, autrement dit à réduire son déficit budgétaire, je me dis qu'il doit regretter que, pendant un certain temps, le président Reagan, dont il était le vice-président, ait mené la politique un peu folle de réduction d'impôts qui était la sienne dans les années 1980-1984.

M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission. C'est très bien de le rappeler !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Quant à la Grande-Bretagne, son adhésion au mécanisme des changes du système monétaire européen - dont je me réjouis - montre bien, dans une certaine mesure, l'échec du libéralisme le plus échevelé et la nécessité de s'intégrer dans quelque chose d'ordonné, qualificatif qui me convient très bien.

Il y a l'endettement du tiers monde, avec des problèmes qui ne sont pas résolus. Et puis des perspectives s'ouvrent à l'est de l'Europe : l'unification allemande, les bouleversements des autres pays européens de l'Est, y compris l'Union soviétique.

Tout cela nous interpelle sérieusement, car il va falloir beaucoup d'épargne pour financer le déficit budgétaire et le déficit de la balance des paiements américains, pour financer le désendettement du tiers monde - si nous y parvenons un jour - par un effort d'organisation, pour financer les besoins de l'Europe de l'Est. D'où la pression à la hausse sur les taux d'intérêt, qui n'est pas prête de s'arrêter.

Vous aviez raison de dire, monsieur le président de la commission des finances, que l'environnement est difficile et qu'il nous faut essayer de concilier nos objectifs de politique intérieure avec cet environnement difficile.

Et puis il y a eu la crise du Golfe, déjà citée. Nous avons retenu une hypothèse pour le prix du baril de pétrole de 25 dollars. Cette hypothèse est contestée puisque le baril a côtoyé les 40 dollars, et qu'il est aujourd'hui à 36 dollars. Que fallait-il faire d'autre ? C'est la question que nous nous sommes posée. Mais avant d'y répondre je voudrais dire, à propos du marché du pétrole, que si la loi de l'offre et de la demande, principe libéral par excellence, fonctionnait aujourd'hui sans anticipation d'achats de précaution ou anticipation spéculative, en particulier des *traders*, nous devrions être aux environs de ce prix. Et la production de pétrole aujourd'hui dans le monde est supérieure à ce qu'elle était avant le 1^{er} août.

Donc, ce sont bien soit les anticipations spéculatives, soit des achats de précaution, que l'on peut comprendre, compte tenu des incertitudes qui pèsent sur ce qui peut se produire dans le Golfe, qui justifient les hausses actuelles. Il n'est pas dit qu'elles soient durables, c'est une question sur laquelle on reviendra.

Ce que je peux simplement dire au moment où je vous parle, c'est que les pays producteurs, y compris l'Arabie Saoudite, l'Iran pour cette région du monde, l'Algérie, le Mexique, et le Venezuela dont j'ai rencontré au Fonds monétaire international les porte-parole, sont plus inquiets d'une baisse forte du prix du baril, une fois apportée une réponse, quelle qu'elle soit, aux événements du Golfe.

La nécessité d'y voir clair sur ce marché-là me paraît indispensable.

Où en sommes-nous en France ? Notre économie est consolidée, personne ne le conteste. La stabilité de notre monnaie est, elle aussi, incontestable. J'ai pris quelques chiffres pour éclairer notre discussion. Le franc s'est consolidé depuis mai 1988 face au deutschemark : plus 1 p. 100 ; contre toutes les autres monnaies, il s'est consolidé de

6,2 p. 100. Personne ne le conteste. Je sais bien que l'on invoque parfois nos taux d'intérêt qui sont élevés, mais je voudrais rappeler aux uns et aux autres que, comparés à ceux de l'Allemagne, ils ont nettement moins monté, puisque l'écart qui était de 4,5 p. 100 sur le court terme en 1988 n'est plus que de 1,5 p. 100 - on a même été jusqu'à 1 p. 100 - et que, sur le taux à dix ans, nous sommes passés de 3 p. 100 à 1,5 p. 100, ce qui prouve que la confiance qu'inspire notre économie a trouvé sa traduction sur les marchés financiers.

L'inflation est faible. Là encore, quelques chiffres. Nous sommes parmi les meilleurs des grands pays industrialisés. Seuls les Japonais et les Allemands font mieux que nous.

L'investissement s'est accru de 32 p. 100 en trois ans. Ce n'est pas rien. Pendant cette même période, 760 000 emplois ont été créés, le pouvoir d'achat a augmenté de 11,3 p. 100 - les comptes de la nation en portent témoignage - et le revenu disponible des ménages en 1990, de 3,5 p. 100. La dette extérieure de l'Etat est éteinte. Le redressement de notre épargne est entrepris. Je note en particulier que le plan d'épargne populaire a enregistré d'excellents résultats. Je peux vous annoncer, qu'à la fin du mois de septembre, 89,6 milliards de francs avaient été souscrits.

L'inflation est maîtrisée. Nous disposons aujourd'hui du résultat du mois de septembre, lequel fait apparaître une augmentation de 0,5 à 0,6 p. 100. Cette augmentation, que l'on constate dans tous les pays, est due à la hausse du prix du pétrole. Hors prix du pétrole, notre taux d'inflation aurait été de 0,1 p. 100. Je crois pouvoir dire qu'il n'y a pas de mouvements inflationnistes autres que les effets produits par la crise du Golfe. Cela signifie que les facteurs internes sont maîtrisés. J'appelle les entreprises, les commerçants à rester raisonnables. Ils n'ont pas joué jusqu'à maintenant, sauf peut-être un peu dans les services, avec les étiquettes. Que l'on s'en tienne là, et ce sera très bon.

Le commerce extérieur, malheureusement, demeure fragile. Mais nos parts de marché ont été stabilisées, ce qui veut dire que le déficit de la balance des paiements courants devrait être cette année du même ordre que l'an dernier. La croissance économique suit un rythme annuel de 2,5 p. 100. C'est moins que nos prévisions. C'est pourquoi nous avons réagi comme je vais le dire maintenant lorsque nous avons connu les événements du Golfe.

Mesdames et messieurs les députés, vous savez très bien quelles sont les conséquences de l'augmentation du prix du pétrole. Ces conséquences sont mécaniques : un peu plus de hausse des prix, un peu plus de déficit extérieur, un peu moins de croissance économique et donc un risque de chômage plus important.

Il nous est apparu que les deux écueils à éviter - c'est vrai pour la France, mais c'est vrai pour tous les pays occidentaux - s'appellent l'inflation et la récession, l'inflation qui peut nourrir la récession et la récession qui conduit finalement à un chômage accru.

Il nous est donc apparu qu'il fallait agir vite sur ces deux éléments et, comme cela a été dit par M. le rapporteur général et par M. le président de la commission des finances, il ne fallait pas tarder car l'objectif du Gouvernement est de réduire le chômage. C'est un des points sur lesquels nous ne nous estimons pas satisfaits car si, sur tous les paramètres, nous sommes meilleurs que la moyenne de la Communauté économique européenne, nous avons un peu plus de chômeurs que la moyenne de la Communauté. Cela n'est pas satisfaisant et je le dis franchement devant vous. Tel est donc le sens permanent de notre politique économique.

Comme vous le savez, le budget avait été préparé au cours du premier semestre. Il ne manque pas d'anciens ministres des finances ou de spécialistes dans cette assemblée et ils savent que le budget a été arrêté, comme l'on dit, au 1^{er} août de cette année lorsque les événements du Golfe ont surgi.

Fallait-il le présenter tel quel ou le corriger, tout en sachant que ce que l'on déciderait au mois d'août ne serait pas nécessairement vrai le 16 octobre lorsque nous viendrions devant l'Assemblée ?

Nous avons pensé qu'il fallait corriger le projet de budget pour des raisons macro-économiques, comme disent les spécialistes, mais aussi pour des raisons psychologiques. Il aurait été irresponsable de ne pas le faire et cela aurait été aussi une marque d'imprévoyance.

Qu'avons-nous décidé ? Peu de choses en apparence, mais beaucoup en réalité. Nous avons décidé de maintenir le déficit budgétaire à 80 milliards de francs. M. Charasse et moi avons discuté pour savoir s'il ne fallait pas le ramener à 70 milliards de francs, mais, compte tenu du risque de l'effet dépressif de la hausse du prix du pétrole, nous avons choisi de nous en tenir à notre première hypothèse.

Il nous fallait donc réduire la dépense publique. Cela a été fait à hauteur de 10 milliards de francs et cette somme a été recyclée dans l'appareil productif, car nous croyons très important que nos entreprises ne supportent pas le choc pétrolier, comme cela a été le cas lors des deux qui l'ont précédé, même si ce choc est moins important.

Voilà comment nous mettons en œuvre, mesdames et messieurs les députés, notre politique économique. Nous disposons, chacun le sait, de trois instruments : la politique monétaire, un franc solide pour faire barrage à l'inflation importée - cela a été dit - et pour construire l'union économique et monétaire européenne dans une position convenable face au deutsche mark et à la Bundesbank,...

M. Christian Pierret. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... ce qui suppose, bien entendu, la maîtrise de la masse monétaire. Fin août, l'indicateur M 3 que j'avais préconisé en 1985 et auquel nous allons revenir pour 1991 était de 3,2 p. 100 en ce qui concerne le volume de la masse monétaire émise. En 1989, c'était 7 p. 100. Notre agrégat est donc tout à fait maltrisé, ce qui nous a permis, aujourd'hui, en plein accord avec le gouverneur de la Banque de France, de décider une réforme des réserves obligatoires qui va alléger de 25 milliards de francs le coût des réserves. Ce seront donc 2,5 milliards de francs qui ne seront pas mis à la disposition des banques, mais qui seront une charge que les banques n'auront plus à supporter, ce qui doit naturellement se retrouver dans la réduction du taux de base bancaire, afin d'alléger les charges des entreprises qui ont besoin d'emprunter pour investir. J'attends donc des banques, et j'espère que je serai appuyé sur tous les bancs de cette assemblée, qu'elles répercutent intégralement cette baisse dans les crédits à court terme, notamment en faveur des petites et moyennes entreprises.

J'ai déjà dit que nous ne devons pas tout demander à la politique monétaire. C'est la raison pour laquelle, à Washington ou ailleurs, je me suis opposé à l'escalade des taux d'intérêt. La bonne santé du franc nous permet aujourd'hui de disposer d'une marge d'autonomie. De la sorte, si, pour une raison ou pour une autre, certains pays européens devaient augmenter leurs taux d'intérêt - l'Allemagne, par exemple, pour faire barrage à une inflation provoquée par l'unification - nous ne serions pas obligés de les suivre. Et s'ils ne le font pas, nous disposons d'une marge de baisse que la Banque de France utilisera le plus tôt possible, c'est-à-dire, naturellement, dès que l'environnement international sera éclairci.

Le deuxième instrument de notre politique économique, c'est la politique budgétaire et fiscale.

J'ai déjà parlé du déficit budgétaire ramené à 80 milliards de francs. A cet égard, mesdames et messieurs, je vous demande un vrai débat. On nous dit - je l'ai même entendu en commission des finances - que les dépenses d'intervention de l'Etat diminuant, il convient de privilégier l'investissement au détriment du fonctionnement. Or, quand nous faisons de l'éducation nationale la première des priorités, c'est naturellement au chapitre des dépenses de fonctionnement que l'effet budgétaire se fait sentir. Pourtant, ne s'agit-il pas d'un investissement au bon sens du terme...

M. Christian Pierret. Tout à fait !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... d'un investissement qui permettra à nos jeunes d'acquérir davantage de connaissances, d'être plus efficaces sur le plan de la production, indépendamment de l'égalité des chances que nous devons chercher constamment à atteindre ?

J'ai déjà indiqué que l'augmentation des dépenses était inférieure à celle de la P.I.B. en valeur. Je n'en dirai pas plus sur ce point, M. Charasse y reviendra.

Nous avons recyclé les 10 milliards de francs d'économies et nous nous adapterons en permanence. C'est pourquoi j'ai répondu positivement à la demande de M. Strauss-Kahn.

Oui, nous allons faire, sur la fin de l'année, toutes les économies possibles, comme chaque année d'ailleurs, pour contenir le déficit budgétaire à 90 milliards de francs sur 1990. Et si le prix de pétrole augmentait, de même que s'il devait baisser, nous nous adapterions en permanence. Telle est la ligne que nous avons choisi d'adopter. Il est clair que c'est le seul moyen de réduire les incertitudes.

M. Christian Pierret. Très juste !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Les mesures fiscales prises en faveur de l'investissement devraient atteindre 16 milliards de francs en 1991 et en 1992. Elles concernent la baisse de l'impôt sur les sociétés pour les bénéficiaires non distribués - c'est un sujet de controverse, mais il arrivera peut-être un jour où, l'ayant réduit dans un domaine, nous pourrions le réduire dans l'autre - le plafonnement de la taxe professionnelle, la suppression des rémanences de T.V.A. Nous avons fait ce qu'il fallait pour éviter le ralentissement de l'activité.

Il importait, je l'ai dit, d'éviter l'effet psychologique de la hausse du prix du pétrole. C'est bien ainsi que nous avons agi. De même, comme nous craignons un peu plus d'inflation, nous avons diminué la T.V.A. de 30 milliards de francs depuis 1988. Au total, depuis la fin de 1988, les allègements fiscaux nets auront représenté 65 milliards de francs. Quant à la T.I.P.P., elle ne suivra la hausse des prix l'année prochaine qu'à hauteur de 50 p. 100. C'est bon pour les particuliers et c'est bon pour les entreprises.

Le troisième instrument, c'est la politique des revenus que certains considèrent parfois comme une simple police des salaires, alors qu'elle concerne également les revenus non salariaux.

Nous ne reviendrons pas sur la désindexation, car elle nous a permis, je le crois, de limiter l'inflation et de redresser notre économie. Cela vaut pour les salaires, pour les revenus non salariaux et pour les transferts sociaux. Sinon, on retrouverait la spirale que nous avons subie dans le passé : hausse des prix, hausse des salaires, nouvelle hausse des prix... A la fin des fins, on connaît le résultat : c'est ce qu'on appelle un plan d'austérité. Je n'en veux pas ! Je ne souhaite pas être l'auteur d'un plan d'austérité ! C'est la raison pour laquelle je m'en tiendrai à cette ligne. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Bien entendu, cela suppose le partage de l'effort. D'où l'augmentation de l'impôt sur la fortune, d'où la revalorisation du revenu minimum d'insertion, d'où aussi une question que nous nous posons, M. Strauss-Kahn et moi-même. Il est vrai que nous avons décidé d'augmenter l'imposition sur les revenus fonciers. M. le président de la commission des finances m'a alerté à ce sujet. Compte tenu de l'estime que je lui porte et du talent que je lui sais, je suis prêt, naturellement, à aborder avec lui cette question. Mais c'est aussi à l'ensemble de l'Assemblée nationale que je voudrais m'adresser, car des critiques m'ont été adressées de tous les bancs à ce propos.

Au milieu de 1989, un célèbre rapport a été publié, celui du C.E.R.C., qui faisait état d'une évolution discordante entre les revenus du capital, c'est-à-dire les revenus de l'épargne, et les revenus salariaux, de même qu'entre les revenus salariaux et les revenus non salariaux. Eh bien, il faut en parler. Certes, lorsque nous décidons d'avantager un peu moins les revenus fonciers, nous risquons de porter atteinte à l'immobilier. Mais si nous n'y touchions pas, il est certain qu'à cause de l'augmentation du prix des loyers ou, disons, de la spéculation antérieure qui l'a nourrie, l'écart risquerait de se creuser. Cruel dilemme ! Dans une situation de ce genre, je m'en remets souvent à la sagesse de mes pairs, pensant qu'ils pourront m'éclairer utilement le chemin.

Le bilan que je viens de dresser signifie-t-il qu'il n'y a plus de progrès social à faire ? Le redressement de l'économie, la maîtrise de l'inflation, l'investissement productif, les créations d'emplois sont des facteurs de progrès social, mais cela ne suffit pas. La fiscalité doit être plus équitable ; nous avons pris des mesures à cette fin. Il faut dans le même temps agir contre l'exclusion et la pauvreté ; c'est le sens de l'effort de solidarité. L'effort pour l'égalité des chances ou le développement des services publics est réel, mais il faut aussi parler des salaires. Il importe, en particulier, que la politique contractuelle soit revivifiée. Il y a, en effet, trop d'écart entre le salaire minimal des conventions collectives et la réalité salariale, ce qui fausse, bien entendu, toute l'évolution des

professions salariées qualifiées. Bref, il faut que la discussion demandée par le Président de la République soit menée jusqu'à son terme.

Compte tenu des circonstances, nous avons décidé, monsieur Soisson et moi-même, de mettre à l'étude de nouveaux mécanismes de participation et d'intéressement, comme les fonds salariaux, pour pouvoir nourrir la politique contractuelle et pour faire en sorte que, le cas échéant, si l'on doit différer tel ou tel paiement de salaire direct, le salarié puisse en disposer sous la forme d'une épargne investie dans un fonds salarial ou dans l'entreprise elle-même.

Ainsi, mesdames et messieurs les députés, notre politique économique répond aux exigences de la situation internationale. Nous prépare-t-elle aussi à l'échéance du grand marché européen ?

M. Arthur Dehalne. Non !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. C'est une question que l'on me pose, et je souhaite y répondre parce que j'attache beaucoup d'importance à ce qui est dit, en général de façon fort intelligente, et par mes amis et par l'opposition.

D'abord, gardons-nous de tout excès de pessimisme. La France est bien placée pour faire l'Europe et je demande à l'opposition de ne pas affaiblir cette bonne position par un discours polémique qui pourrait être irresponsable. (« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - *Vives exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Alain Juppé. Vous préféreriez que l'opposition n'existe pas !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Mesdames et messieurs, j'ai dit que si le discours est polémique, il devient irresponsable. Je n'ai pas dit que tous les discours de l'opposition étaient polémiques. Cela signifie qu'ils ne sont pas tous irresponsables. (*Sourires.*)

Ceux qui se sont sentis visés ont manifesté, cela ne me surprend pas !

On nous demande donc si nous avons préparé notre économie à l'échéance du grand marché. Je vais prendre quelques exemples : d'abord celui du déficit public. En France, en 1990 - je ne parle pas de l'année prochaine - il est de 1,3 p. 100 alors que la moyenne pour les pays de la Communauté s'élève à 4 p. 100. Vous me direz donc que personne ne se prépare à 1993. Je dis simplement que si le raisonnement est bon, si l'on doit juger de notre préparation sur le paramètre du déficit public, nous y sommes prêts mieux que les autres.

Mais non, me direz-vous encore, c'est à l'Allemagne, notre principal partenaire et concurrent, qu'il faut se comparer. Eh bien, l'année prochaine, son déficit public atteindra 3 p. 100. Admettez donc que nous nous préparons mieux que l'Allemagne !

M. Raymond Douyère. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Parlons maintenant de l'inflation. Pour être objectif, je vais vous donner les chiffres sur les douze derniers mois. Pays-Bas : 2,7 p. 100, Allemagne : 3 p. 100, Belgique : 3,7 p. 100, France : 3,8 p. 100, Espagne : 6,5 p. 100, Italie : 6,9 p. 100, Royaume-Uni : 10,9 p. 100. Alors, si ce raisonnement vaut, nous sommes à peu près aussi bons que les meilleurs, tandis que d'autres, le Royaume-Uni, l'Italie et l'Espagne, ne se sont pas préparés. Allez-vous les bouter hors de l'Europe de la Communauté au nom de vos principes ?

Enfin, on nous reproche - je l'ai entendu de la bouche de mon prédécesseur - de ne pas baisser la T.V.A.

M. Arthur Dehalne. C'est vrai !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. C'est vrai, mais attendez ! Si la T.V.A. est en Allemagne de 14 p. 100 et en France de 18,6 p. 100, alors nous sommes désavantagés, et l'argument n'est pas négligeable. Mais rappelons d'abord les taux pratiques en France : le taux réduit est de 5,5 p. 100 ; le taux normal de 18,6 p. 100 ; le taux majoré de 22 p. 100 depuis peu, et il sera supprimé le 1^{er} janvier 1993.

M. Jeanny Lorgeoux. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. En Allemagne fédérale, taux réduit : 7 p. 100 - faut-il qu'elle se rapproche du nôtre ? - taux normal : 14 p. 100. En Italie, taux réduit : 9 p. 100, taux normal : 19 p. 100, taux majoré : 38 p. 100. Au Danemark, taux normal : 22 p. 100. En Espagne, taux réduit : 6 p. 100, taux normal : 12 p. 100, taux majoré : 33 p. 100. En Belgique : 6, 19 et 25 p. 100. La Belgique n'est pas prête ! Aux Pays-Bas : 6 et 18,5 p. 100. Ils ne sont pas prêts !

Donc, le raisonnement ne vaut pas !

M. Philippe Auberger. Et la Grande-Bretagne ? 15 p. 100 !

M. Alain Juppé. Aucune importance, voyons ! (*Sourires.*)

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Quant à la Grande-Bretagne, vous avez parfaitement raison, les taux y sont respectivement de 0 et 15 p. 100.

M. Jean-Pierre Beaumier. Oui, mais 10 p. 100 d'inflation !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. On ne peut pas dire, cependant, qu'avec plus de 10 p. 100 d'inflation, la Grande-Bretagne soit un exemple dont vous deviez vous inspirer, monsieur Juppé. L'autre jour, du reste, M. Balladur n'a pas cité le Royaume-Uni comme un exemple de libéralisme réussi. Il avait bien raison !

M. Jean Ueberschlag. Parlez-nous des prélèvements !

M. Philippe Vasseur. Et de la dette publique !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Vous voulez parler des prélèvements ? Très bien !

Les prélèvements en France seront de 43,8 p. 100 l'année prochaine. Ils étaient de 44,6 p. 100 en 1987. Permettez-moi de ne pas remuer le couteau dans la plaie ! (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Jean Ueberschlag. Et de combien étaient-ils en 1986 ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Ah ! j'aime beaucoup les débats de ce genre parce qu'ils sont fort éclairants pour l'opinion publique.

M. Philippe Vasseur. Poursuivez les comparaisons !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Il est vrai qu'il faut un rapprochement en matière de T.V.A. Mais ne demandez pas ce qui n'est pas nécessaire. Supprimer le taux majoré, voilà l'engagement pris. Et je vous ai fait remarquer que plusieurs pays - j'ai cité l'Italie, l'Espagne et la Belgique - avaient des taux nettement supérieurs aux nôtres.

M. Charles Millon. Tout est parfait, quoi !

M. Alain Juppé. Tout va bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Donc, votre raisonnement, s'il vaut, vaut également pour eux. Mais en réalité, il n'y a aucune raison que l'opposition mette la France en difficulté sur un sujet qui a été tranché puisque, jusqu'au 1^{er} janvier 1996, le taux 0 à l'exportation reste la règle. On peut donc soutenir que, pour des raisons de politique économique intérieure, il faut baisser davantage le taux de T.V.A., mais on ne saurait prétendre que ce soit nécessaire à cause de la construction de l'Europe.

Qu'est-ce qui est nécessaire ? Une bonne santé économique. Une bonne monnaie, et je vous ai déjà dit que nous avions consolidé le franc par rapport à 1988. Un volume d'investissement fort. Une réduction de notre déficit public. Tout cela est nécessaire.

Tenez ! J'ai encore quelques exemples à vous donner.

La dette publique nette pour la France, c'est 25 p. 100 du P.I.B. Pour la République fédérale d'Allemagne : 22 p. 100, le Royaume-Uni : 33 p. 100, l'Espagne : 29 p. 100, les Pays-

Bas : 57 p. 100, la Belgique : 122 p. 100, l'Italie : 94 p. 100 ; moyenne de la Communauté : 41 p. 100. La France est en bonne position, elle peut aujourd'hui affronter le grand marché européen.

M. Jean-Pierre Baeumler. Il faut le dire !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Nous devrions le dire tous ensemble pour donner une chance à la France ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Uberschlag. Mais elle pourrait être en meilleure position !

M. Philippe Auberger. Et tout cela n'est pas sérieux !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Ce sera, mesdames et messieurs les députés, le premier mot de ma conclusion.

Je crois, en effet, qu'il faut que la France ait une économie solide pour affronter le temps qui vient. Les événements qui se sont produits à l'Est de l'Europe ont démontré qu'une puissance économique savait trouver les arguments pour obtenir des concessions d'une puissance dont l'économie était en difficulté. Je veux parler des rapports récents entre l'Allemagne et l'Union soviétique. C'est pourquoi une économie en bonne santé est nécessaire au rayonnement de la France, à son influence en Europe et à son autorité dans le monde.

Quelle économie faut-il à la France et au monde en cette fin de siècle ? Débutant mon propos, j'évoquais l'échec de l'économie collectiviste et administrée et j'évoquais le désordre du capitalisme. Oh ! je sais qu'on décline aussi le capitalisme en le qualifiant de « sauvage », de « social »...

M. Alain Juppé. De « tempéré » !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... de « tempéré », en effet.

Je suis, comme vous le savez, favorable à l'économie de marché.

M. Arthur Dehaine. Quelle évolution !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. J'ai d'ailleurs observé que ce concept avait beaucoup d'adeptes. On parle en Union soviétique d'économie de marché « régulée », en Allemagne fédérale d'économie « sociale » de marché. Je pense, moi, que l'économie mixte de marché correspond bien à ce qu'il nous faut faire pour la France. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Charles Millon. « Mixte », ça ne veut rien dire !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Mais entendons-nous sur le concept. Moi, je ne confonds pas économie de liberté et libéralisme, ce libéralisme où la loi du plus fort écrase le plus faible, où le désordre règne sur le marché, où le poids des monopoles est déterminant.

M. Alain Juppé. Langue de bois !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Non, la liberté n'existe pas sans règles, et vous le savez !

Je vous écoute avec attention. Qui demande aujourd'hui qu'on organise le système international ? Vous et nous, et je m'en réjouis ! Mais il y a dix ans, dans des enceintes internationales, ceux qu'on appelait les libéraux disaient qu'il fallait que le marché des changes fonctionne sans règles, qu'après tout c'était un marché comme les autres.

M. Charles Millon. C'est faux !

M. Alain Juppé. Jamais, nous n'avons jamais dit cela !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Pas vous ! C'est M. Donald Regan qui disait cela et vous vous inspirez de cette doctrine ! (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Charles Millon. M. Giscard d'Estaing n'a jamais dit cela !

M. Gérard Bapt. Vous êtes amnésiques !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Il y a des domaines sensibles. Et aujourd'hui, je constate que plus personne, dans notre pays et ailleurs, ne croit que le système monétaire international doit fonctionner sans règles.

M. Michel d'Ornano. Qui a créé le S.M.E. ? Un malheureux « libéraliste désordonné » !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur d'Ornano, puis-je parler sans être interrompu ?

M. Louis Maxandaou. C'est encore d'Ornano qui chute ! (*Sourires.*)

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Lorsque nous sommes mis d'accord, à Washington d'abord - j'y étais - puis au Louvre, c'était M. Balladur, sur un système de régulation dans le cadre secret d'un accord entre les ministres des finances et les banques, nous avons fait un progrès dans la voie de l'organisation du système monétaire international.

Lorsque le S.M.E. a été créé, il y a eu une première tentative d'organisation d'un système monétaire à l'échelle européenne. Cela signifie que, dans ce domaine, on ne peut pas laisser le marché faire n'importe quoi. Si je n'avais pas été interrompu, j'aurais constaté un accord général. (*Exclamations sur les bancs des groupes pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

Lorsqu'il s'agit des problèmes agricoles, peut-on considérer que la loi de l'offre et de la demande peut jouer et au plan national et au plan européen et au plan mondial ? Non.

M. Philippe Vasseur. C'est un débat surréaliste !

M. Charles Millon. C'est un cours de première année !

M. Jeanny Lorgeoux. Vous êtes donc d'accord, monsieur Millon !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Cela signifie que l'économie de marché doit être organisée, qu'elle ne fonctionne pas sans règles. Il appartient à la puissance publique, soit à la communauté internationale, soit à l'Etat de fixer les règles du jeu. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) C'est ce qui sépare en effet ceux qui se prétendent libéraux et ceux qui, socialistes, sont partisans d'une économie de liberté. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Pierre Baeumler. Il y a des vérités qui blessent !

M. Philippe Vasseur. Le socialisme, vous en êtes loin !

M. Alain Juppé. Vous êtes plus doué pour la politique que pour l'économie !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Voilà, mesdames, messieurs, ce que je voulais dire. Je déplore que la passion se soit emparée d'une fraction de l'Assemblée nationale.

M. Arthur Dehaine. Elle est nécessaire !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. C'est parce que je crois à la liberté des agents économiques et au dialogue des partenaires sociaux que je suis favorable à l'Etat qui joue pleinement son rôle,...

M. Charles Millon. Nous aussi !

M. Arthur Dehaine. Point trop n'en faut !

M. Didier Juila. Liberté et socialisme ne vont pas ensemble !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... à un secteur public qui soit un animateur de l'économie française...

M. Alain Juppé. Ça ne veut rien dire !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... et qui donne aujourd'hui toutes ses chances à nos entreprises et à nos industries. Regardez les résultats au plan international comme au plan européen.

C'est parce que je crois à l'économie mixte de marché que je suis pour une organisation du marché du pétrole où il ne faut pas laisser face à face des pays producteurs, des compagnies pétrolières et des intermédiaires sans que la communauté internationale ne fixe des règles.

Au fond, je suis pour une organisation de l'économie, garantissant la liberté mais qui évite que les plus pauvres, soit les pays, soit les individus, supportent la loi des plus forts. C'est sans doute, si j'en crois les débats, une différence entre vous et nous. Je me réjouis qu'elle ait été constatée aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget.

M. Michel Charasse, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, après l'exposé du ministre d'Etat sur l'ensemble de la situation économique et le contexte dans lequel se présente le projet de loi de finances pour 1991, je voudrais entrer un peu plus dans le détail du texte qui vous est soumis.

Avant toute chose, monsieur le président de la commission des finances et monsieur le rapporteur général, je tiens à vous remercier de l'excellente contribution que vous avez bien voulu apporter à ce débat, non seulement dans vos exposés oraux mais aussi dans le rapport écrit de la commission. Je n'aurai garde d'oublier le concours qui est apporté au travail de la commission des finances par ses membres et par les fonctionnaires qui les assistent.

Je regrette seulement - mais ce n'est pas une critique, car cette habitude est aussi ancienne que le Parlement - que les rapports de la commission des finances sortent trop tardivement et que nous soyons contraints les uns et les autres de les lire très vite alors qu'ils sont de très grande qualité et qu'ils mériteraient, me semble-t-il, d'être médités.

M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission. Il en est de même pour les réponses à nos questionnaires !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Ce n'était pas une critique de ma part, monsieur le président de la commission. Je le répète, cet usage est aussi vieux que le Parlement.

M. Philippe Auberger. Nous recevons aussi les bleus budgétaires très tard !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Vous les avez reçus dans les délais prévus par la loi organique !

Mesdames, messieurs, le projet de loi de finances pour 1991 s'inscrit, comme vous le savez, dans un contexte très particulier : celui de la crise du Golfe, donc d'événements potentiellement graves, non stabilisés, dont l'impact sur notre pays - M. le ministre d'Etat l'a souligné largement - est encore, par définition, incertain à l'heure où nous amorçons ce débat.

Dans ces conditions, une question centrale se pose, qui a alimenté les réflexions des uns et des autres lors de la présentation de ce projet de budget : fallait-il ajuster notre politique budgétaire aux événements du Golfe, et dans quelle mesure ?

Personne, je crois, n'en doute aujourd'hui : s'abstenir de toute réaction eût été un très mauvais service à rendre à notre pays.

L'expérience des deux chocs pétroliers de 1973 et de 1979 nous fournit une leçon sans ambiguïté : les pays qui ont su répondre immédiatement à la situation, sans se cacher à eux-mêmes la réalité, ont vite retrouvé le chemin de la croissance ; ceux, dont le nôtre, qui se sont pudiquement voilé la face, et ont retardé les ajustements inévitables, sont entrés pour longtemps dans la stagnation, l'inflation et, malheureusement, la croissance du chômage.

Il fallait donc s'adapter sans délai, comme l'a souligné avec force le président de la République dès le 3 septembre. Mais à quel degré et de quelle façon ?

C'est là que se situe, mesdames, messieurs les députés, la recherche de l'équilibre du projet de budget qui vous est soumis : équilibre entre la réaction résolue qui s'impose face aux risques pour l'emploi, nés de la crise du Golfe, et la nécessité de ne pas dramatiser inutilement une situation dont les effets directs restent encore modérés ; équilibre aussi entre l'adaptation des finances de l'Etat à ces nouveaux défis, et la poursuite de l'effort de modernisation et d'équité sociale engagés depuis 1988.

C'est donc, si vous le permettez, à deux questions que je voudrais répondre devant vous : les ajustements apportés ont-ils été excessifs et prématurés, ou au contraire timides et insuffisants ? La crise du Golfe a-t-elle conduit le Gouvernement à revenir sur les engagements pris ?

En premier lieu, le Gouvernement vous présente un projet de budget qui se veut offensif et qui a pour objet de parer sans tarder aux risques d'un environnement économique moins porteur.

Les critiques les plus contradictoires - comme l'a souligné M. le ministre d'Etat - ont immédiatement été émises, lorsque le projet de loi de finances a été déposé : pour certains, nous aurions pris prétexte de la crise du Golfe pour revenir à une politique budgétaire de rigueur ; pour d'autres, ce budget demeure excessivement dépensier, alors qu'un retour à une progression très faible ou nulle des dépenses de l'Etat s'imposerait pour consacrer toutes les marges disponibles à la sphère productive.

Face à cette conjonction de critiques contraires et qui, dans une certaine mesure, s'annulent - ce qui en soi est plutôt rassurant - il faut je crois savoir apprécier à sa juste mesure ce qui a été fait et pourquoi cela l'a été.

De fait, malgré les incertitudes qui demeurent sur l'évolution de la crise du Golfe, le constat d'ensemble, et donc la ligne de conduite à adopter, nous semblent s'imposer.

Le resserrement des contraintes économiques et budgétaires est indéniable. Il préexistait en partie à la crise du Golfe. Les participants au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 13 avril - j'en vois un certain nombre présents cet après-midi - se souviennent évidemment des premières indications qui avaient été données en ce sens.

Le ministre d'Etat, Pierre Bérégovoy, a parfaitement mis en lumière les lignes de force du ralentissement de l'économie mondiale, avant d'analyser les conséquences potentielles de la crise du Golfe sur notre pays. Je n'y reviendrai donc pas, mais je souhaite insister sur les conséquences budgétaires de cette situation, en rappelant les principales contraintes auxquelles nous devons faire face.

En premier lieu, la progression de nos recettes fiscales est amenée à se ralentir. La raison principale en est bien entendu le retour à une croissance économique moins forte qu'au cours des années exceptionnellement brillantes qui viennent de s'écouler. Je vous rappelle qu'en 1988 et 1989 les experts avaient plutôt sous-estimé la vigueur de l'expansion. Alors que le projet de loi de finances pour 1989 prévoyait une croissance du P.I.B. total de 2,6 p. 100 en volume, nous avons terminé l'année à 3,7 p. 100, même chiffre que celui de 1988. Il s'agit là de taux de croissance tout à fait remarquables, qui n'avaient jamais été atteints depuis 1976.

L'un des effets de ces excellents résultats a été l'accélération des rentrées fiscales, qui a fait l'objet de nombreux débats au sein de cette assemblée et qui induisait des plus-values spontanées considérables. Mais le ralentissement économique des Etats-Unis, que les économistes prédisaient - en vain pensait-on - depuis quelques années, est désormais bien présent : 4,5 p. 100 de croissance en 1988, 2,5 p. 100 en 1989, 1 p. 100 prévu pour 1990. Le Royaume-Uni, le Canada, le ministre d'Etat l'a souligné, suivent le même chemin et malgré le dynamisme de l'Allemagne et du Japon - encore que pour l'Allemagne il faille tenir compte de l'unification - l'économie mondiale est désormais moins porteuse.

Le résultat pour notre pays est connu : la croissance du P.I.B. en 1990 sera sans doute légèrement inférieure aux 3 p. 100 envisagés par la loi de finances initiale, que vous avez adoptée l'an dernier.

L'impact sur les recettes fiscales est immédiat et les plus-values attendues en exécution 1990 devraient être sensiblement moins élevées qu'au cours des exercices précédents et atteindre à peine une petite dizaine de milliards de francs contre 28 milliards de francs en 1989 et 38 milliards de

francs en 1988. Dès lors le fameux trésor de guerre dont chacun s'imagine qu'il dort en fin de chaque exercice entre les mains des ministres des finances et du budget va donc se trouver cette année singulièrement amoindri.

M. Philippe Auberge. Vous l'avez laissé fondre !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Cela a conduit le Premier ministre, sur la proposition de Pierre Bérégovoy et sur la mienne, à autoriser les mesures conservatoires indispensables pour assurer une exécution budgétaire 1990 conforme aux prévisions.

Je n'exclus donc pas aujourd'hui de procéder sur la fin de la gestion 1990, de même que nous l'avons fait dans la préparation du budget de 1991, aux réductions modérées de dépenses nécessitées par le ralentissement de l'activité.

Concernant 1991, les conséquences de la crise du Golfe ont une signification simple : avec une croissance prévisionnelle du P.I.B. de 2,7 p. 100, le supplément de richesse nationale à distribuer sera plus limité que ces dernières années et les recettes de l'Etat en moindre croissance.

Ces effets de la conjoncture économique sont amplifiés par un second phénomène, de nature plus technique : alors que les recettes fiscales augmentent depuis quelques années nettement plus vite que le P.I.B., ce ne sera désormais plus le cas.

D'abord, en raison du mode de paiement de l'impôt sur les sociétés, puisque le jeu des acomptes amplifie les mouvements d'accélération ou de ralentissement des résultats des entreprises. Ce mécanisme complexe explique que notre prévision de rentrées au titre de l'impôt sur les sociétés pour 1991 soit de moins 0,3 p. 100 avant toute mesure de réduction de taux, alors que cet impôt était au contraire, depuis plusieurs années, quasiment dopé par la croissance des bénéfices.

Ensuite, à cause de la réduction du taux majoré de T.V.A., qui réduit mécaniquement le gain qui provenait, à hauteur de plusieurs milliards de francs par an, du déplacement de la consommation des ménages vers les produits les plus fortement taxés.

Enfin, à cause de la très forte reprise des prélèvements au profit des communautés européennes : 11,4 p. 100 d'augmentation, soit 7 milliards de francs de plus, de 1990 à 1991, en raison de la croissance accélérée des budgets européens, spécialement les dépenses agricoles, qu'on a trop tendance à oublier.

La progression de nos recettes tend donc à se ralentir. Avant allègements fiscaux, elle s'établit pour 1991 à 5,8 p. 100 par rapport aux recettes révisées de 1990, soit 0,4 point de plus que le P.I.B.

Telle est la situation qu'il faut savoir apprécier avec discernement. Nos marges de manœuvre restent confortables certes, avec une croissance des recettes d'environ 3 points en volume, correspondant à une expansion économique, qui demeure elle-même satisfaisante.

Nous sommes fort heureusement loin des difficiles années de croissance ralentie lorsque les gouvernements de la période 1981-1986 ont dû assainir, avec les difficultés dont on se souvient, une économie anémiée par de trop nombreuses années de gestion incertaine.

Cela étant, la France n'est pas à l'abri des effets du ralentissement de l'économie mondiale, ce qui nous interdit absolument tout droit à l'erreur.

La crise du Golfe limite donc les ressources de l'Etat. Pour autant, elle ne fait que renforcer la nécessité de poursuivre notre politique d'allègements fiscaux, qui constitue notre deuxième obligation ou contrainte.

Deux éléments militent en ce sens.

D'abord, il faut immédiatement parer au risque majeur issu des événements du Golfe, celui d'un déclin de l'investissement.

Le signal donné aux entreprises de notre pays doit être d'une absolue clarté : priorité sera donnée à la lutte contre le chômage et donc à la poursuite de l'effort d'investissement au service de l'emploi. L'Etat est prêt à y concourir, en soutenant financièrement les entreprises.

De même, il aidera à compenser les surcoûts de production liés à l'alourdissement de la facture pétrolière, pour préserver les acquis de la compétitivité que retrouve progressivement notre économie : la lutte contre l'inflation s'impose plus que jamais.

Alléger la pression fiscale est donc, à la lumière des événements de l'été, un impératif. Le Gouvernement l'a pleinement pris en compte.

Ensuite, la stabilisation de nos prélèvements obligatoires demeure une exigence permanente.

Là encore, il convient d'éviter de refaire les erreurs commises au début des années 70, lorsque le refus de la maîtrise de la dépense publique s'est soldé par une hausse continue des prélèvements obligatoires de près d'un demi-point par an.

M. Philippe Auberge. C'était plutôt...

M. le ministre délégué, chargé du budget. Si vous voulez que je vous entende, monsieur Auberge, parlez plus fort !

M. Philippe Auberge. Vous avez fait une erreur, monsieur le ministre : ce n'est pas du début des années 70, mais des années 80 qu'il fallait parler.

M. le ministre délégué, chargé du budget. Attendez la suite, je vais y venir.

M. Pierre Mazeaud. On va parler plus fort !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Monsieur Mazeaud, tout le monde connaît votre organe !

M. Arthur Dehaine. Vocal ! (Sourires.)

M. le ministre délégué, chargé du budget. Naturellement !

Nous avons fort heureusement su mettre un frein à cette asphyxie progressive de l'économie, en entamant la réduction des prélèvements : après le maximum de 44,6 p. 100 du P.I.B. atteint en 1987, ils ont été ramenés à 43,9 p. 100 en 1990.

M. Claude Wolff. Plus la contribution sociale !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Je parle de 1990. Il faut écouter !

Mais cet effort repose en premier lieu sur le budget de l'Etat, en raison des difficultés que nous connaissons à freiner la progression des budgets sociaux. A ce titre également, réduire la pression fiscale est donc un impératif majeur.

Troisième contrainte, enfin, la réduction du déficit budgétaire.

Là encore, à la persistance des motifs qui inspirent notre action en ce sens depuis deux ans s'ajoutent de nouvelles raisons de poursuivre dans la voie choisie.

Le motif qui demeure, c'est la nécessité d'enrayer la progression de la charge de la dette, qui continuera en 1991 à augmenter deux fois plus vite que le reste des dépenses, et à amputer ainsi le disponible pour les vraies priorités : elle représentera l'an prochain 11,8 p. 100 des dépenses, contre 11,3 p. 100 en 1990. La commission des finances l'a d'ailleurs souligné.

Ce que vient renforcer la crise du Golfe, c'est la nécessité d'assurer l'équilibre du financement de l'investissement.

Chaque franc de moins prélevé sur l'épargne disponible au profit des administrations vient abonder les capacités de financement de l'investissement productif, et permet de réduire - le ministre l'a souvent dit - la tension sur les taux d'intérêt.

Le champ des contraintes - voulues ou imposées - est donc clair : réduire le déficit et les impôts, dans le cadre d'une croissance ralentie qui reste encore forte.

A partir de là, deux réponses sont possibles : bloquer la dépense publique, et la sacrifier à l'idéologie du « toujours moins d'Etat », ou définir un équilibre moins simpliste, fondé sur un ajustement progressif et raisonné de notre politique budgétaire à la situation économique. C'est cette seconde voie que le Gouvernement a choisie.

Elle passe par deux orientations fondamentales, qui vous sont aujourd'hui proposées : préserver les grands équilibres, par la maîtrise de la dépense et la réduction du déficit, et soutenir l'investissement créateur d'emplois, par des mesures fiscales ambitieuses.

Le Gouvernement a d'abord décidé de confirmer la réduction de 10 milliards de francs du déficit, qui sera ramené à 80 milliards de francs.

Trois chiffres vous permettront de mesurer tout le chemin parcouru : la loi de finances pour 1988 prévoyait un déficit de 115 milliards de francs, en trois ans, il aura été réduit de 35 milliards de francs.

M. Jean Ueberschlager. Et entre 1986 et 1988 ?

M. le ministre délégué, chargé du budget. A l'époque de Jésus-Christ, je ne sais pas de combien il était !

Son poids dans le P.I.B. aura été réduit de 3,4 p. 100 en 1984 à 1,2 p. 100 en 1991. Nous nous sommes ainsi considérablement rapprochés de l'objectif de 70 milliards, niveau auquel se stabilise la charge de la dette.

Une autre option était possible : réduire encore davantage le déficit, quitte à ne pas réaliser cette année d'allègements fiscaux, afin de modérer davantage la demande interne. Certains l'avaient d'ailleurs proposé, y compris dans cette assemblée.

Mais, après en avoir débattu, le Gouvernement a préféré écarter cette solution : mener une politique budgétaire à impact récessif nous a paru inopportun à un moment où les risques d'emballement de la consommation et des prix restent modérés, et peuvent être combattus de manière moins brutale.

Seconde exigence : les dépenses budgétaires sont maîtrisées, en cohérence avec le ralentissement de la conjoncture. Leur progression, envisagée avant l'été, ressortait à environ 5,5 p. 100, chiffre proche de celui du P.I.B. en valeur que nous avions prévu à l'époque.

Après un premier exercice de suppression de dépenses que nous avons appelées désuètes, pour 2 milliards de francs, les événements du Golfe nous ont placés devant un double constat : d'abord la révision à la baisse des hypothèses de croissance du P.I.B. ; ensuite le risque que la hausse des coûts de l'énergie, jointe au climat d'incertitude économique, conduise de nombreux chefs d'entreprise à différer leurs investissements, avec comme conséquence directe et immédiate la reprise du chômage.

D'où la décision, prise dans les derniers jours du mois d'août, de réduire de 8 milliards de francs la progression des dépenses. Celle-ci a ainsi pu être ramenée à 4,8 p. 100, pour une progression du P.I.B. de 5,4 p. 100 et une marge de 8 milliards de francs a parallèlement été dégagée pour réaliser les allègements d'impôts nécessaires.

L'ajustement réalisé est donc significatif, en restant raisonnable.

Significatif, puisque 8 milliards de francs ont été basculés de la dépense publique vers des réductions d'impôt destinées à soutenir l'activité.

Raisonné, parce qu'il serait inutile, et même dangereux, de verser dans une dramatisation excessive : imposer une cure d'austérité par l'assèchement de la dépense publique, en confondant ralentissement de la croissance économique et récession, serait à la fois hors de propos et déstabilisant pour tous les acteurs économiques et sociaux.

M. Louis Mexandeu. Très bien !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Bien entendu, si la situation née de la crise du Golfe venait à se détériorer, le Gouvernement - soyez-en persuadés - ne resterait pas l'arme au pied : nous sommes résolus à prendre en temps réel, comme nous l'avons fait jusqu'à présent, et comme nous allons sans doute le faire d'ici à la fin de l'année, les mesures d'adaptation qui pourront apparaître nécessaires en utilisant à cet effet toutes les mesures mises à notre disposition par la Constitution et par la loi organique.

Le Gouvernement a enfin décidé de poursuivre un ambitieux programme d'allègements fiscaux pour l'investissement et contre l'inflation.

Les mesures fiscales qui vous sont proposées tracent une orientation claire pour deux ans : elles programment 16,9 milliards de francs d'allègements nets sur les deux exercices 1991 et 1992, dont 8,5 milliards de francs dès l'an prochain.

La pression fiscale de l'Etat sera ainsi réduite en 1991 de 0,2 point, et les prélèvements obligatoires diminueront légèrement, de 43,9 p. 100 à 43,8 p. 100 du P.I.B.

Cette politique fiscale poursuit trois objectifs : soutenir l'investissement des entreprises pour relever le défi de l'emploi et de la concurrence européenne et internationale ; combattre l'inflation, pour parer aux risques nés de la crise du Golfe ; enfin partager l'effort - j'y reviendrai dans un moment.

Premier objectif : le soutien à l'investissement.

La hausse du prix du pétrole va accroître les coûts de production des entreprises à un moment où les coûts salariaux unitaires s'alourdissent et où les charges financières restent élevées. Il est donc essentiel de préserver l'industrie créatrice d'emplois des conséquences de la crise pétrolière.

A cet effet, les mesures fiscales que nous vous proposons s'ordonnent autour de deux thèmes : l'investissement et les économies d'énergie.

Les mesures fiscales en faveur de l'investissement représenteront 15 milliards de francs sur 1991 et 1992. Elles sont à la fois générales et ciblées.

La baisse à 34 p. 100 de l'impôt sur les sociétés sur les seuls bénéficiaires non distribués permettra de renforcer la capacité d'autofinancement des entreprises. Cette mesure, représentant quelque 8 milliards de francs, est une puissante incitation à l'investissement. Elle profite à l'industrie plus que proportionnellement à la part de ce secteur dans la valeur ajoutée totale, ainsi d'ailleurs qu'aux P.M.E.

Outre cette mesure générale, le projet de loi de finances comporte des mesures de soutien spécifique à l'industrie pour alléger ses charges : le plafonnement du poids de la taxe professionnelle à 3,5 p. 100 de la valeur ajoutée au lieu de 4 p. 100 actuellement, soit 3,3 milliards de francs ; la suppression des rémanences de T.V.A. sur le fioul - la déductibilité à 100 p. 100 sera réalisée en deux ans, 1991-1992 -, ce qui aidera notre industrie à absorber le supplément de coût de production lié à la hausse du prix de l'énergie ; une amélioration du crédit d'impôt recherche dont le plafond est porté de 5 à 40 millions de francs ; la réduction de la taxe intérieure sur les produits pétroliers sur le fioul lourd à basse teneur en soufre de 125 à 90 francs la tonne.

Enfin, nous avons prévu des mesures de renforcement des fonds propres pour donner aux entreprises, et notamment aux P.M.E., les moyens de financer leurs investissements. Le détail de ces mesures avait d'ailleurs été donné en commission des finances par M. le ministre d'Etat. Voici ces mesures :

Le régime de déductibilité des dividendes, favorisant les augmentations de capital est reconduit ; la fraction des comptes courants d'associés bloqués dont la rémunération fait l'objet du prélèvement libératoire de 15 p. 100 passe de 200 000 à 400 000 francs ; la réforme du régime fiscal du capital risque rendra cette disposition plus claire et plus incitative.

La relance de la politique d'économie d'énergie.

Un vigoureux effort d'économie d'énergie sera nécessaire dans le contexte de renchérissement du pétrole. Les investissements économisant l'énergie dans les entreprises pourront donc être amortis à 100 p. 100 dès la première année. Cette mesure va de pair avec une incitation fiscale accrue à l'isolation thermique pour les particuliers par l'extension aux locataires de la mesure prévue dans le budget de 1990 et par la prise en compte des dépenses de régulation thermique.

Notre deuxième objectif doit être la maîtrise de l'inflation pour des raisons économiques évidentes, mais aussi pour des raisons de justice sociale.

Il est capital pour la compétitivité de notre économie d'empêcher l'inflation de reprendre racine. On en est bien convaincu, me semble-t-il, dans cette assemblée. Le projet de loi de finances comporte donc des mesures d'allègement des impôts sur la consommation qui vont bénéficier d'abord aux foyers à ressources modestes. Il est essentiel que les efforts de désindexation des revenus et des prix déjà accomplis ne soient pas compromis par des revendications liées à la hausse des prix de l'énergie. Il faut donc que celle-ci soit atténuée, notamment pour les plus modestes, par une maîtrise générale de l'inflation.

Le taux majoré de T.V.A. sera donc réduit de trois points, si vous le voulez bien. Le taux de T.V.A. sur la redevance audiovisuelle passe à 2,10 p. 100. La taxe intérieure sur les produits pétroliers n'est indexée qu'à 50 p. 100 au lieu de 75 p. 100 de l'évolution prévue des prix.

Mesdames, messieurs les députés, ce projet de loi de finances a donc pleinement intégré les inflexions nécessaires par la dégradation de notre environnement économique.

Pour autant, la situation n'est pas telle qu'il s'agisse d'un budget de rupture : le niveau encore élevé de la croissance nous place bien dans la continuité des années 1989-1990.

Avec 2 p. 100 de progression en volume des dépenses de l'Etat, ce sont environ 25 milliards de francs qui sont dégagés pour le financement des grandes priorités que vous propose le Gouvernement.

Ce projet de loi de finances, et c'est le second thème que je souhaite aborder devant vous, prévoit ainsi les moyens nécessaires au financement de nos engagements pour la modernisation du pays et l'équité sociale.

Comme je l'ai dit devant la commission des finances, après réduction du déficit et allègements fiscaux, nous disposons de 58 milliards de francs à affecter à des dépenses nouvelles.

Encore ce montant est-il, pour une large part, préaffecté à des dépenses inéluctables, pour plus de 25 milliards de francs, notamment la charge de la dette, en croissance de 13 milliards de francs supplémentaires et les hausses de rémunérations, hors éducation nationale, pour 12 milliards de francs de plus.

Le choix délibéré a été fait d'affecter l'intégralité des financements réellement disponibles, soit environ 30 milliards de francs, aux grandes priorités du Gouvernement : le reste a été financé par redéploiement.

Notre ligne de conduite est ainsi sans équivoque : elle vise à consolider et à amplifier ce qui a été lancé depuis deux ans pour honorer les engagements du Gouvernement.

D'abord pour la modernisation de notre pays. Sur la trentaine de milliards de francs disponibles, 20,4 milliards de francs sont affectés à l'éducation nationale, dont le budget augmente de 9 p. 100 et dépasse, pour la première fois depuis dix ans, celui de la Défense. A lui seul, il consomme ainsi plus du tiers des dépenses nouvelles de l'Etat en 1991.

Depuis 1988, il a augmenté de 25 p. 100, alors que sa progression n'avait été que de 6,5 p. 100 de 1986 à 1988. Plus de 38 000 emplois ont été créés en trois ans, alors que 974 avaient été supprimés entre 1986 et 1988. Vous pouvez mesurer l'ampleur de l'effort qui a été consenti.

Cet effort profite à tous les rouages de cette machine complexe et délicate qu'est l'éducation nationale, à la revalorisation de la fonction enseignante, avec la poursuite du plan de M. Jospin, complété sur plusieurs points par des mesures nouvelles ; au renforcement de l'accueil des élèves, avec la création de 12 880 emplois, et le lancement du plan quinquennal de constructions universitaires arrêté à l'été 1990 - pour offrir chaque année aux dizaines de milliers d'étudiants supplémentaires des structures d'accueil de qualité, une croissance de 75 p. 100 des dotations est opérée dès l'année prochaine ; à l'amélioration des conditions de vie des étudiants modestes - les crédits de bourses augmentent de 15 p. 100, des prêts garantis sont créés, la construction de logements étudiants et la réhabilitation des cités universitaires sont relancées ; à la rénovation de l'enseignement, enfin, qui va de la réforme de la formation des enseignants, avec la création des I.U.F.M., à l'accroissement des moyens destinés aux Z.E.P. ou à l'aménagement des rythmes scolaires.

L'éducation nationale, investissement de l'avenir au carrefour de nos objectifs de modernisation et de réduction des inégalités, est dorénavant largement financée.

La priorité donnée à la recherche est en second lieu confirmée et accentuée.

Le budget civil de recherche et de développement avait été réduit de 3,7 p. 100 de 1986 à 1988.

Nous avons inversé la tendance, et de façon spectaculaire : 7,6 p. 100 d'augmentation en 1989 et 7,1 p. 100 en 1990.

Le projet de budget pour 1991 prévoit une nouvelle progression de 7,3 p. 100, soit 3,3 milliards de francs.

Les priorités retenues confortent les orientations suivies depuis 1988.

Les crédits incitatifs à la recherche industrielle, qui constitue encore le talon d'Achille de notre économie, sont majorés de 550 millions de francs, au profit notamment de l'ANVAR et des grands programmes, tels que la télévision haute définition.

S'y ajoute, au plan fiscal, je l'ai rappelé tout à l'heure, la très puissante amélioration proposée pour le régime du crédit d'impôt recherche, pour un coût de 780 millions de francs.

La dotation du C.N.E.S. progresse de 13,9 p. 100, soit de près de 900 millions de francs. Les engagements de la France au titre des grands programmes de l'agence spatiale européenne - Ariane V, Hermès, Colombus - seront ainsi intégralement respectés.

La recherche publique voit enfin les crédits de ses laboratoires et centres de recherche progresser de 8,6 p. 100, au titre des soutiens de programmes.

Troisième engagement respecté, celui de mettre au service du pays des services publics redynamisés. Le ministre d'Etat s'est exprimé tout à l'heure d'une façon claire à ce sujet.

Au-delà de l'entreprise générale de renouveau du service public, deux ministères font en 1991 l'objet d'un effort particulier : la justice et l'environnement.

L'administration de la justice était demeurée trop longtemps délaissée. Malgré la relance de l'effort budgétaire entamée depuis 1988, chacun convenait qu'il restait encore beaucoup à faire.

Après la réalisation du programme des 13 000 places de prison, qui s'achèvera, le Gouvernement a donc décidé de faire du budget de la justice pour 1991 un budget exemplaire : ses moyens d'engagement progressent de 12,4 p. 100 et l'effort est porté sur tout ce qui peut améliorer l'efficacité de l'institution judiciaire : 1 200 emplois sont créés, les autorisations de programme pour les bâtiments judiciaires progressent de 57 p. 100, les moyens de fonctionnement augmentent de près de 15 p. 100.

De même, la politique de l'environnement n'avait pas su trouver jusqu'à présent les moyens de ses ambitions : administration éclatée, crédits dispersés en étaient la marque, d'ailleurs souvent soulignée par vos rapporteurs.

Le projet de budget construit enfin un véritable ministère de l'environnement, doté des moyens lui permettant de définir et d'appliquer une politique cohérente : ses crédits augmentent de 43,5 p. 100, à la fois grâce à des transferts de moyens et à la relance de ses actions.

N'oublions pas, enfin, tout le poids des dépenses publiques non budgétaires consacrées à l'environnement ; la dynamique est lancée, nul n'en doute : la qualité du débat autour du plan national de l'environnement, ici même la semaine dernière, en témoigne.

Telles sont, mesdames et messieurs les députés, les principales traductions budgétaires des engagements qu'a pris le Gouvernement au service de la modernisation du pays.

Ils sont indissociables d'un renforcement continu des liens de solidarité.

Solidarité dans l'amélioration des conditions de vie des plus démunis, en premier lieu. L'année 1991 verra d'abord s'achever la montée en charge du revenu minimum d'insertion dont les crédits augmentent de 21 p. 100.

Véritable révolution dans notre législation sociale, engagement majeur de la *Lettre à tous les Français* du Président de la République, le R.M.I. a bénéficié en 1989 à 1 million de personnes.

Le premier pari est donc à présent gagné : complété par le droit à une protection maladie et à une aide au logement, le R.M.I. a atteint le premier de ses objectifs : assurer des moyens d'existence décentes à ceux qui n'avaient plus rien.

Reste à présent le plus difficile : l'insertion. L'Etat y contribue avec la mise en place des « contrats-emploi-solidarité » et des « contrats de retour à l'emploi ».

Mais le succès - ou l'échec - de l'entreprise viendra de la qualité du travail des acteurs de terrain et des collectivités locales en tout premier lieu : l'effort entamé en ce sens doit être poursuivi et amplifié.

Le recentrage social des aides publiques au logement est également poursuivi, sur la lancée des efforts réalisés depuis 1988 : les moyens d'engagement consacrés à l'urbanisme et au logement auront depuis cette date progressé de 20,2 p. 100, dont 5,4 p. 100 en 1991.

Au-delà du maintien à un niveau élevé des financements de logements sociaux locatifs neufs, ou de la poursuite du programme de réhabilitation sur cinq ans du parc H.L.M., plusieurs mesures très attendues seront mises en œuvre en 1991.

Je n'en citerai que trois.

La première étape de la généralisation des aides à la personne, désormais ouvertes en région parisienne aux ménages logés dans le parc locatif privé : en 1993, il n'y aura plus en France d'exclus des aides au logement ;

L'institution de prêts à conditions privilégiées permettant à des ménages modestes d'acquies des logements anciens sans travaux, à des conditions financières adaptées ;

Enfin, l'augmentation de 13 p. 100 des dotations du fonds social urbain, afin d'amplifier des actions dont les tristes événements de la semaine dernière nous rappellent l'urgence et la nécessité.

Solidarité également dans le rayonnement extérieur de la France, par la poursuite d'un très ambitieux effort d'aide publique au développement : avec 3,8 milliards de francs supplémentaires, il augmente de 10,9 p. 100, pour passer à 0,56 p. 100 du P.I.B.

La France confirme ainsi son rôle privilégié dans le soutien aux pays en développement : en tête des grands pays occidentaux par l'importance de son effort financier, elle a su par ses initiatives en faveur de l'annulation de la dette des pays les plus pauvres entraîner avec elle la communauté internationale.

Le budget de 1991 voit en outre apparaître une nouvelle expression du rôle international de la France, avec l'intensification de nos efforts en direction des pays de l'Est qui - je dois le préciser puisque c'est une question qui avait été posée à la commission des finances - ne sont pas inclus dans l'aide que nous apportons aux pays en développement. Le quintuplement des crédits qui y sont consacrés explique la croissance très forte du budget des affaires étrangères, de 10,7 p. 100.

Solidarité enfin dans le partage de l'effort par la fiscalité.

L'effort porte d'abord sur les plus-values. Les plus-values financières des entreprises sont ainsi désormais imposées au taux de 23 p. 100, et non plus de 19 p. 100. Cette mesure vise à rétablir une certaine neutralité dans l'imposition des plus-values pour éviter que les entreprises ne soient conduites à privilégier la recherche de gains spéculatifs au détriment de l'investissement productif qui reste notre priorité en tout, presque notre obsession.

De même, l'exonération de la taxation des plus-values sur cessions de titres non cotés est supprimée de manière à éviter, dans un souci d'équité, toute différence de traitement entre les possesseurs d'actions selon qu'elles sont cotées ou non.

Le taux d'imposition des plus-values des professions non commerciales est porté à 16 p. 100 afin d'harmoniser les conditions de leur taxation avec celles applicables aux professions industrielles, commerciales ou agricoles.

Enfin, l'abattement de 5 p. 100 par année de détention pour le calcul des plus-values sur résidences autres que principales est réduit à 3,3 p. 100, ce qui aura pour effet de reporter à trente-deux ans l'exonération aujourd'hui acquise vingt-deux ans après l'achat du bien.

Afin de renforcer l'effort de solidarité demandé aux détenteurs de grandes fortunes, le taux du plafonnement de l'impôt de solidarité sur la fortune en fonction du revenu est porté de 70 à 85 p. 100.

Le taux de la réduction forfaitaire sur les revenus fonciers est réduit de 10 à 5 p. 100, compte tenu des possibilités de déduction des frais réels qui existent par ailleurs.

Telles sont, monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, les principales orientations du projet de loi de finances dont vous allez maintenant discuter.

Il s'agit d'un budget qui s'inscrit dans la continuité de la politique menée depuis deux ans pour rétablir les grands équilibres et financer les engagements du Gouvernement.

Il s'agit également d'un budget de riposte aux modifications de notre environnement économique - M. Alphandéry, en commission des finances, a parlé avec raison d'un « budget antichoc » - riposte qui évite de créer inutilement des tendances récessionnistes, mais qui bien au contraire soutient activement l'investissement, allège les coûts de production renchérissés par la crise du Golfe et favorise ainsi l'emploi.

L'équilibre que nous avons pu trouver entre ces objectifs répond, j'en suis certain, aux intérêts du pays. Je suis sûr que l'Assemblée nationale le comprendra et nous approuvera. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. En application de l'article 91, alinéa 4, du règlement, M. Bernard Pons et les membres du groupe du Rassemblement pour la République soulèvent une exception d'irrecevabilité.

La parole est à M. Pierre Mazeaud.

M. Pierre Mazeaud. Je laisse naturellement à mes collègues plus compétents que moi-même le soin de discuter au fond de ce projet de loi de finances mais, messieurs les ministres, j'ai quelque plaisir, je n'irai pas jusqu'à dire de la joie, à vous retrouver pour une question de droit.

Ce n'est pas la première fois que nous nous trouvons, en quelque sorte, vis-à-vis, pour discuter de la constitutionnalité de textes. Il s'agit en l'occurrence des articles additionnels instituant une contribution sociale généralisée, notamment des articles 96 et 99. Or ce projet d'instauration d'une telle contribution paraît incontestablement contraire à nos principes constitutionnels, cela pour quatre raisons.

D'abord, l'article 96 prévoit que cette contribution sera recouvrée par les organismes chargés du recouvrement des cotisations du régime général de la sécurité sociale, à savoir les U.R.S.S.A.F. Il est vrai, messieurs les ministres, que ces organismes sont chargés d'une mission de service public sur laquelle je vais d'ailleurs revenir. Il n'en reste pas moins, me semble-t-il, que ces organismes sont des personnes morales de droit privé. J'en veux pour cause...

M. Louis Mazeaud. Pour preuve !

M. Jean-Pierre Delalande. Si vous le reconnaissez vous-même !

M. Pierre Mazeaud. ... que, depuis 1945, l'institution de la sécurité sociale n'a pas modifié ces principes de gestion antérieurs. Les organismes ont conservé le caractère privé qu'ils avaient avant la guerre et l'ordonnance du 4 octobre 1945, dispose que les caisses primaires de sécurité sociale sont constituées et fonctionnent conformément aux prescriptions de la loi du 17 avril 1888 sur les sociétés de secours mutuel qui étaient, comme vous le savez, des sociétés à caractère privé.

Certes, je vous l'accorde, la notion de service public s'est développée. Il n'en demeure pas moins que l'article 34 de notre Constitution précise bien que les principes fondamentaux de la sécurité sociale sont fixés par la loi et si les modalités d'application relèvent du règlement, tel n'est pas le cas du recouvrement d'un impôt. C'est pourquoi, messieurs les ministres - c'est un élément supplémentaire qui me permettrait de développer cette première argumentation - tous les contentieux de la sécurité sociale relèvent des tribunaux de l'ordre judiciaire et non pas des juridictions administratives.

Sans doute trouve-t-on là, mais il est vrai, messieurs les ministres, que je l'ignore, les raisons pour lesquelles le Conseil d'Etat, vous le savez, a rendu un avis défavorable à ce sujet. En effet, le recouvrement ne peut être opéré que par l'Etat ; il ne peut l'être en aucun cas par une personne morale de droit privé. Sinon dites-nous que nous revenons à l'ancien droit français, au système de la ferme générale, lequel a été - je vous vois sourire, monsieur le ministre - abrogé.

M. le ministre délégué, chargé du budget. Lavoisier, au secours !

M. Pierre Mazeaud. Je rappelle par ailleurs qu'une ordonnance que vous connaissez bien, celle du 2 janvier 1959 portant loi organique, précise de la façon la plus nette dans son article 1^{er} : « Les lois de finances déterminent la nature, le montant et l'affectation des ressources et les charges de l'Etat. » Il ne s'agit naturellement pas de personnes privées, à moins qu'il n'y ait eu un transbordement considérable de notre Constitution et que l'Etat ne soit plus désormais une personne morale de droit public, mais une personne de droit privé.

Messieurs les ministres, il ne faut pas revenir sur le principe de l'exclusivité de l'Etat en matière de recouvrement de l'impôt. Il est d'ailleurs tellement fondé que même les impôts locaux, bien que déterminés par des collectivités locales, il est vrai de droit public, sont perçus par l'Etat et non pas directement par ces mêmes collectivités.

Il s'agirait d'une atteinte grave à la souveraineté de l'Etat et, je le répète, cette première argumentation, du moins je le crois, a conduit le Conseil d'Etat pour le moins à appeler votre attention sur l'inconstitutionnalité de l'article 96. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Je vois une deuxième raison, messieurs les ministres : le fait que les bénéficiaires de cette contribution soient nommément désignés. Cela, me semble-t-il, va à l'encontre du principe de la non-affectation des recettes rappelé par l'article 18 de l'ordonnance du 2 janvier 1959 portant loi organique que j'ai citée tout à l'heure.

M. Jean-Pierre Delalande. Eh oui !

M. Pierre Mazeaud. Certes, je le reconnais, ce principe n'est pas absolu. Il souffre, même dans l'article 18, quelques exceptions. Cependant la fin de cet article montre bien que nous sommes en échec avec nos principes : « Aucune affectation n'est possible si les dépenses résultent d'un droit permanent reconnu par la loi. » Or, me semble-t-il, mes chers collègues, le droit à une couverture sociale est, dans notre système, un droit permanent reconnu par la loi et de façon expresse depuis les textes de 1945.

Il s'agit encore d'un échec à un principe constitutionnel repris par l'ordonnance de 1959, ordonnance que vous connaissez bien, mes chers collègues, puisque vous l'avez utilisée lorsque vous avez saisi le Conseil constitutionnel en 1979.

M. le ministre délégué, chargé du budget. Et tant d'autres fois !

M. Pierre Mazeaud. C'est vrai, monsieur le ministre délégué. Vous avez également un organe, mais, moi, je vous entends !

J'ajoute une troisième argumentation : cette contribution me semble en effet porter atteinte, messieurs les ministres, au principe d'égalité devant les charges publiques.

Parmi les dispositions que vous nous soumettez, l'article 99 de votre texte tend à instaurer un taux fixe à 1,1 p. 100. Cela aboutirait - je vous prie de bien vouloir m'excuser de vous le dire, parce que c'est contraire à ce que vous venez d'exprimer à cette tribune - à de graves injustices.

En effet, la progressivité de nos impôts sur le revenu répond à un souci de justice que nous comprenons, qui vise à ce que les plus gros revenus soient imposés plus lourdement que les faibles. Or le taux fixe remet en cause ce principe de justice et d'égalité, puisque cet impôt pèsera aussi lourdement sur chacun pénalisant ainsi - cela est inévitable - les petits revenus. Autrement dit, l'égalité devant les charges publiques m'apparaît menacée par ce système de taux fixe, messieurs les ministres.

Il est enfin une dernière argumentation, mais mon collègue M. Richard infirmera peut-être ce que je vais avancer : le Conseil d'Etat aurait également appelé votre attention sur le risque d'une rupture d'égalité des citoyens devant l'impôt.

En effet, messieurs les ministres, si tant est que la loi de finances soit votée et que le Conseil constitutionnel ne pense pas devoir vous sanctionner - personnellement, je suis convaincu du contraire -, cette contribution frappera toutes les personnes physiques, salariées et non salariées. Or, si les salariés bénéficient d'une déduction de 10 p. 100, ils seront redevables de la contribution sur la totalité de leurs revenus, alors que les non-salariés pourront déduire leurs frais professionnels. Il y aurait donc bien une rupture d'égalité des citoyens, disons des personnes physiques, pour reprendre votre expression, devant l'impôt.

Telles sont les quatre raisons, messieurs les ministres, au travers de la Constitution et au travers de principes constitutionnels agrémentés par un texte qui vous a servi à une certaine époque, à savoir l'ordonnance du 2 janvier 1959, qui nous conduisent, mes collègues et moi-même, à soulever l'exception d'irrecevabilité.

Vous pensez bien que nous ferons également un recours devant le Conseil constitutionnel, car il y a tout de même une question de fond sur le plan juridique.

Je me permets de conclure, messieurs les ministres, en appelant votre attention, si vous me le permettez, mais je le ferai très modestement.

Je crois savoir, peut-être par des bruits de couloirs, que vous n'êtes pas ignorant de cette difficulté juridique.

M. Jacques Limouzy. Il ne manquerait plus que ça ! *(Sourires.)*

M. Pierre Mazeaud. Je crois savoir également - peut-être par les mêmes bruits de couloirs - que le Conseil d'Etat a émis un avis négatif en fonction d'au moins un des arguments que j'ai développés, à savoir le premier, c'est-à-dire que seul l'Etat peut recouvrer l'impôt.

Messieurs les ministres, encore une fois, je n'ai pas de conseil à donner, mais je crois qu'il serait souhaitable que tous les gouvernements, quels qu'ils soient, suivent un peu, quand il s'agit de questions de cette importance, les avis du Conseil d'Etat. Sinon ils courent le risque d'être sanctionnés devant le Conseil constitutionnel. En l'occurrence, ce ne serait pas la première fois. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. Contre l'exception d'irrecevabilité, la parole est à M. Alain Richard.

M. Alain Richard, rapporteur général. Il y a, en tout cas, une première différence entre M. Pierre Mazeaud et moi-même pour commenter la question de constitutionnalité de ces articles additionnels.

M. Philippe Auberger. Oui : lui est conseiller d'Etat et vous êtes maître des requêtes !

M. Alain Richard, rapporteur général. Certes nous avons tous deux appartenu au Conseil d'Etat, mais quand, moi, j'y suis entré, on m'a dit que les avis fournis par le Conseil d'Etat au Gouvernement étaient déontologiquement la propriété de ce dernier.

M. Pierre Mazeaud. Certes !

M. Alain Richard, rapporteur général. Moi, je le crois encore. *(« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Pierre Mazeaud. Moi aussi !

M. Alain Richard, rapporteur général. Je ne sais donc rien de l'avis du Conseil d'Etat, et je ne pourrais que suspecter la loyauté et la crédibilité des gens qui, de près ou de loin, auraient pu enfreindre cette obligation déontologique. *(Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. Alain Vivien. C'est la règle républicaine !

M. Pierre Mazeaud. Cela a été repris par la presse !

M. Alain Juppé. Lisez la presse !

M. Alain Richard, rapporteur général. C'est vrai, mais vous n'êtes pas forcé de la croire ! *(Nouvelles exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

Vous auriez même intérêt à agir ainsi puisque toute information sur ce sujet, vous le savez comme moi, ne peut reposer que sur une faute déontologique ou sur une invention.

M. Alain Dohains. Hypocrisie !

M. Alain Vivien. Non ! C'est la règle républicaine !

M. Alain Richard, rapporteur général. C'est votre choix !

M. Pierre Mazeaud. Allons au fond !

M. Alain Richard, rapporteur général. Nous parlions de la forme et vous n'avez d'ailleurs raisonné que sur la forme. Cela m'intéressera d'ailleurs de savoir ce que vous direz sur le fond puisque l'on y viendra bien !

M. Pierre Mazeaud. Traiter de l'article 96, ce n'est pas parler sur la forme !

M. Alain Richard, rapporteur général. Je n'ai pas vociféré pendant que vous parliez, mon cher collègue, et je pense que cela a contribué à la clarté de la discussion.

M. Charles Fèvre. Il devient agressif !

M. Jean Ueberachlag. Du calme !

M. Alain Richard, rapporteur général. Je suis sûr que vous aurez à cœur de manifester le même souci d'écoute et de modération.

M. Louis Mexandeau. On ne changera plus M. Mazeaud !

M. Alain Richard, rapporteur général. C'est bien pourquoi j'essaye de vérifier que chacun a la maîtrise de soi dans cette assemblée, y compris au sein du groupe du R.P.R. où cet effort paraît plus difficile à accomplir.

M. Alain Juppé. Il faudrait donner ce conseil à vos collègues socialistes ! (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Vous seul avez la parole, monsieur le rapporteur général.

M. Alain Richard, rapporteur général. Ce n'est pas grave. Je suis sans impatience et si la maîtrise de soi prend un certain temps sur certains bancs, je suis prêt à attendre !

Selon M. Mazeaud, le fait que la contribution soit recouvrée par les U.R.S.S.A.F., organismes de droit privé, priverait de base constitutionnelle une imposition ayant le caractère d'imposition recouvrée pour l'Etat. Or, il ne s'agit pas, en l'occurrence, d'une imposition recouvrée pour l'Etat et lorsqu'une imposition devant bénéficier à un autre organisme public ou privé, est calculée sur des revenus, il est parfaitement licite qu'elle soit recouvrée par des organismes de droit privé chargés d'une mission de service public.

Cela est si vrai que nous en connaissons au moins deux exemples actuels sur la validité desquels le Conseil constitutionnel a eu à se prononcer : le prélèvement calculé sur les salaires bénéficiant au fonds national d'action pour le logement - ce que l'on appelle couramment le 1 p. 100 logement - et le versement transports des employeurs, qui bénéficie, comme vous le savez, à certaines collectivités.

M. Pierre Mazeaud. Il s'agit de personnes de droit public !

M. Alain Richard, rapporteur général. Il n'a jamais été évoqué d'obstacles constitutionnels à ce que le recouvrement de ces impositions qui sont bien obligatoires, mais qui ne bénéficient pas à l'Etat, soit confié à des organismes privés chargés d'une mission de service public. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Mazeaud. Je répète qu'il s'agit de personnes de droit public ! De plus nous parlions de recouvrement !

M. Alain Richard, rapporteur général. Je poursuis dans le même esprit de tolérance et de courtoisie avec lequel j'ai commencé.

La non-affectation des recettes à une charge déterminée est un principe constitutionnel qui figure dans l'ordonnance ayant valeur supralégale de 1959, s'agissant des recettes de l'Etat. En revanche, lorsqu'il s'agit de l'attribution du produit d'une imposition à une autre collectivité que l'Etat, l'affectation est la règle. Comment expliquer autrement que l'on identifie, dans les comptes du Trésor, le produit des impositions locales qui, si elles sont recouvrées par l'Etat, doivent, au franc près, revenir aux collectivités locales qui ont émis les rôles ?

Nous sommes exactement dans la même situation. Cette contribution doit revenir à des régimes de protection sociale. Il faut par conséquent en identifier le produit et assurer, par une règle d'affectation que, au franc près, il sera bien versé aux caisses de protection sociale auxquelles il est destiné. Le raisonnement doit donc être inversé.

M. Umberto Battist. Très bien !

M. Alain Richard, rapporteur général. L'égalité devant les charges publiques s'opposerait, nous dit M. Mazeaud, à l'établissement de contributions en pourcentage ; et vous auriez pu ajouter que certaines catégories de revenus bénéficieront d'un prélèvement allégé puisque le pourcentage ne jouera qu'au-delà d'un certain seuil de revenu. Je souligne que ce principe doit s'apprécier au regard de situations identiques. Cette règle très ancienne a été fréquemment rappelée par le Conseil constitutionnel.

Il existe mille exemples, dans notre droit, de contributions, qu'elles soient fiscales ou sociales, auxquelles certains revenus n'ont pas été assujettis ; dans d'autres cas la contribution a été opérée à des taux différents.

Ainsi lorsque nous avons instauré, en 1983, un prélèvement social de 1 p. 100 sur l'ensemble des revenus en matière de sécurité sociale - lequel a été abrogé depuis - certains revenus étaient totalement exonérés. Or le Conseil constitutionnel, appelé à se prononcer sur cette exception, l'a reconnue parfaitement conforme au principe d'égalité.

Il en va de même pour l'application du principe d'égalité en ce qui concerne les frais professionnels. Dans nos procédures fiscales, dans tout notre système de prélèvement, existent des adaptations du barème des contributions, afin que la charge finale soit équilibrée entre les salariés et les non-salariés, alors que la consistance des revenus est de nature différente. Tel est le cas quand une déduction forfaitaire pour frais professionnels est accordée aux salariés et pas aux non-salariés à l'exception de dispositions spéciales fixées par la loi, par exemple pour les médecins conventionnés. Il y a bien alors un effort dont le législateur est maître sous le contrôle du juge constitutionnel pour équilibrer, par des procédés différents, la charge de l'imposition entre des revenus de nature différente.

Par conséquent, mes chers collègues, l'attaque de M. Pierre Mazeaud sur la constitutionnalité de ce texte procède, outre de son choix politique qui est légitime, d'une lecture décalée de la nature de cette imposition. Si cette dernière était prélevée au bénéfice de l'Etat, s'il s'agissait de sommes entrant dans le budget de l'Etat, certains des arguments, en tout cas les deux premiers, évoqués par M. Mazeaud seraient indéniablement exacts. Il ne s'agit précisément pas d'une recette de l'Etat. Sinon, d'ailleurs, le dispositif aurait dû figurer dans la première partie de la loi de finances et il aurait fallu en tenir compte pour l'équilibre global.

Il s'agit donc d'articles rattachés au budget du ministre des affaires sociales, dans la seconde partie de la loi de finances, sans influence sur l'équilibre des finances de l'Etat.

Lorsque l'Assemblée se sera prononcée sur l'exception d'irrecevabilité, nous pourrions examiner les positions des uns et des autres sur le fond. Je pense d'ailleurs qu'elles seront plus nuancées et que vous ne serez pas simplement pour ou contre pour des raisons de forme.

En tout cas, l'Assemblée aura examiné avec intérêt ces préoccupations juridiques sur lesquelles elle doit maintenant trancher, mais l'exception d'irrecevabilité ne me paraît pas fondée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Arthur Dehaine. Les salariés sont surtaxés !

M. le président. Je mets aux voix l'exception d'irrecevabilité soulevée par M. Bernard Pons et les membres du groupe du Rassemblement pour la République.

Je suis saisi par le groupe du Rassemblement pour la République d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	547
Nombre de suffrages exprimés	542
Majorité absolue	272

Pour l'adoption	267
Contre	275

M. Pierre Mazeaud. C'est juste !

M. le président. L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

M. Charles Millon. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Charles Millon.

M. Charles Millon. Monsieur le président, je demande une suspension de séance d'une demi-heure pour réunir mon groupe afin de prendre des décisions concernant la suite du débat.

M. le président. La suspension est de droit mais, vu l'heure, je vais lever la séance.

La suite de la discussion est donc renvoyée à la prochaine séance.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;
Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1991 n° 1593 et lettre rectificative n° 1627 (rapport

n° 1635 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures vingt-cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

CLAUDE MERCIER



LuraTech

www.luratech.com

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

de la 1^{re} séance

du mardi 16 octobre 1990

SCRUTIN (N° 351)

*sur l'exception d'irrecevabilité opposée
par M. Bernard Pons au projet de loi de finances pour 1991.*

Nombre de votants 547
 Nombre de suffrages exprimés 542
 Majorité absolue 272

Pour l'adoption 267
 Contre 275

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (271) :

Pour : 1. - M. Henri Sère.

Contre : 269.

Non-votant : 1. - M. Louis Mermaz, membre du Gouvernement.

Groupe R.P.R. (129) :

Pour : 129.

Groupe U.D.F. (91) :

Pour : 91.

Groupe U.D.C. (40) :

Pour : 39.

Non-votant : 1. - M. Bruno Durieux, membre du Gouvernement.

Groupe communiste (26) :

Non-votants : 26.

Non-inscrits (20) :

Pour : 7. - MM. Gautier Audinot, Léon Bertrand, Jean Royer, Maurice Sergheraert, Christian Spiller, Mme Marie-France Stirbois et M. André Thien Ah Koon.

Contre : 6. - MM. Jean-Michel Boucheron (Charente), Michel Carletet, Alexandre Léontieff, Jean-Pierre Luppi, Claude Miquen et Bernard Tapie.

Abstentions volontaires : 5. - MM. Jean Charbonnel, Jean-Marie Daillet, Alexis Pota, Emile Vernaudeau et Aloyse Warhouver.

Non-votants : 2. - MM. Serge Franchis et Elic Hosrau.

Ont voté pour

Mme Michèle Alliot-Marie

MM.

Edmond Alphandéry
 René André
 Philippe Anberger
 Emmanuel Aubert
 François d'Aubert
 Gautier Audinot

Pierre Bachelet
 Mme Rcselyne Bachelet

Patrick Balkany
 Edouard Balladur
 Claude Barate
 Michel Baraier
 Raymond Barre
 Jacques Barrot
 Mme Michèle

Barzach
 Dominique Baudis
 Jacques Baumel
 Henri Bayard
 François Bayrou
 René Beaumont
 Jean Bégault
 Pierre de Benouville
 Christian Bergelin
 André Berthol

Léon Bertrand
 Jean Besson
 Claude Birraux
 Jacques Blanc
 Roland Blum
 Franck Borotra
 Bernard Bosson
 Bruno Bourg-Broc
 Jean Bonsquet
 Mme Christine Boutin
 Loïc Bouvard
 Jacques Boyon
 Jean-Guy Branger
 Jean Briane
 Jean Brocard
 Albert Brochard
 Louis de Broissia
 Christian Cabal
 Jean-Marie Caro
 Mme Nicole Catala
 Jean-Charles Cavallé
 Robert Cazalet
 Richard Cazenave
 Jacques Chaban-Delmas
 Jean-Yves Chamard
 Hervé de Charette
 Jean-Paul Charité
 Serge Charles
 Jean Charroplia
 Gérard Chasseguet
 Georges Chavares
 Jacques Chirac
 Paul Chollet
 Pascal Clément
 Michel Coizat
 Daniel Colla
 Louis Colomban
 Georges Colombier
 René Couanau
 Alain Cousin
 Yves Coussain
 Jean-Michel Couve
 René Convelines
 Jean-Yves Cozan
 Henri Cug
 Olivier Dassault
 Mme Martine Daugrellh
 Bernard Debré
 Jean-Louis Debré
 Arthur Dehalne
 Jean-Pierre Delalande
 Francis Delattre
 Jean-Marie Demange
 Jean-François Dewiau
 Xavier Desau
 Léonce Deprez
 Jean Desanlis
 Alain Devaquet
 Patrick Dovedjian
 Claude Dhinnin
 Willy Diméglio
 Eric Dollgé
 Jacques Dominati
 Maurice Dousset

Guy Druet
 Jean-Michel Dubernard
 Xavier Dugola
 Adrien Durand
 Georges Durand
 André Durr
 Charles Ehrmann
 Christian Estrosi
 Jean Falala
 Hubert Falco
 Jacques Farran
 Jean-Michel Ferrand
 Charles Fèvre
 François Fillon
 Jean-Michel Foucher
 Edouard Frédéric-Dupoat
 Yves Fréville
 Jean-Paul Fuchs
 Claude Gaillard
 Robert Galley
 Gilbert Gantier
 René Garrec
 Henri de Gastines
 Claude Gatignol
 Jean de Gaulle
 Francis Geug
 Germain Gengenwin
 Edmond Gerrer
 Michel Giraud
 Jean-Louis Gonsduff
 Jacques Godfrain
 François-Michel Gonnot
 Georges Gorse
 Daniel Goulet
 Gérard Grignon
 Hubert Grimaud
 Alain Grotteray
 François Grussenmeyer
 Ambroise Guellec
 Olivier Gulchard
 Lucien Gulchon
 Jean-Yves Haby
 François d'Harcourt
 Pierre-Rémy Houslin
 Mme Elisabeth Hubert
 Xavier Husault
 Jean-Jacques Hyst
 Michel Inchauspé
 Mme Bernadette Isaac-Sibille
 Denis Jacquat
 Michel Jacquemin
 Henry Jean-Baptiste
 Jean-Jacques Jegou
 Alain Jonemann
 Didier Julla
 Alain Juppé
 Gabriel Kasperelt
 Aimé Kerquérin
 Christian Kert
 Jean Kiffer
 Emile Koehl

Claude Labbé
 Jean-Philippe Lachenaud
 Marc Laffleur
 Jacques Laffleur
 Alain Lamassoure
 Edouard Landral
 Philippe Legras
 Auguste Legros
 Gérard Léonard
 François Léotard
 Arnaud Lepercq
 Pierre Lequiller
 Roger Lestas
 Maurice Ligot
 Jacques Limouzy
 Jean de Lipkowski
 Gérard Longuet
 Alain Madella
 Jean-François Mancel
 Raymond Marcellina
 Claude-Gérard Marcus
 Jacques Masden-Arus
 Jean-Louis Masson
 Gilbert Muthieu
 Jean-François Mattel
 Pierre Manger
 Joseph-Henri Maujolan du Gasset
 Alain Mayoud
 Pierre Mazcaud
 Pierre Méhaiguerle
 Pierre Merli
 Georges Mesmin
 Philippe Mestre
 Michel Meylan
 Pierre Micaut
 Mme Lucette Michaux-Chevry
 Jean-Charles Mignou
 Charles Millon
 Charles Miossec
 Mme Louise Moreau
 Alain Moyné-Bressand
 Maurice Néou-Pwataho
 Jean-Marc Nesme
 Michel Noir
 Roland Nungesser
 Patrick Oiller
 Michel d'Ornano
 Charles Pacou
 Arthur Pacht
 Mme Françoise de Panafieu
 Robert Paudraud
 Mme Christiane Papon
 Mme Monique Papon
 Pierre Pasqual
 Michel Pelchat
 Dominique Perben
 Régis Perbet

Jean-Pierre de Peretti della Rocca
 Michel Périllard
 Francisque Perrut
 Alain Peyrefitte
 Jean-Pierre Philibert
 Mme Yann Piat
 Etienne Plate
 Ladislav Poulatowski
 Bernard Fons
 Robert Pousjade
 Jean-Luc Prael
 Jean Proriot
 Eric Raoult
 Pierre Raynal
 Jean-Luc Reitzler
 Marc Reymann
 Lucien Richard
 Jean Rigaud
 Gilles de Robles
 Jean-Paul de Rocca Serra

François Rochebloine
 André Rossi
 José Rossi
 André Rosinat
 Jean Royer
 Antoine Rufenacht
 Francis Salut-Eliller
 Rudy Sallès
 André Sastimi
 Nicolas Sarkozy
 Mme Suzanne Sauvalgo
 Bernard Schreiner (Bas-Rhin)
 Philippe Ségala
 Jean Seiffinger
 Maurice Sergheraert
 Henri Siera
 Christian Spiller
 Bernard Stasi
 Mme Marie-France Stiboris

Paul-Louis Tenillon
 Michel Terrot
 André Thien Ah Koon
 Jean-Claude Thomas
 Jean Tiberi
 Jacques Toubon
 Georges Trachaat
 Jean Ueberschlag
 Léon Vachet
 Jean Valleix
 Philippe Vasseur
 Gérard Vignoble
 Philippe de Villiers
 Jean-Paul Virapoullé
 Robert-André Vivien
 Michel Voisin
 Roland Vuillaume
 Jean-Jacques Weber
 Pierre-André Wiltzer
 Claude Wolff
 Adrien Zeller.

Jacques Huyghues des Etages
 Gérard Istace
 Mme Marie Jacq
 Frédéric Jalton
 Jean-Pierre Joseph
 Noël Joseph
 Charles Jomelin
 Alain Journa
 Jean-Pierre Kuchelds
 André Labarrère
 Jean Laborde
 Jean Lacombe
 Pierre Lagorce
 Jean-François Lamarque
 Jérôme Lambert
 Michel Lambert
 Jean-Pierre Lapalre
 Claude Lardé
 Dominique Lariffa
 Jean Laurain
 Jacques Lavédrine
 Gilbert Le Bris
 Mme Marie-France Lecair
 Jean-Yves Le Déaut
 Jean-Yves La Drian
 Jean-Marie Leduc
 Robert Le Foll
 Bernard Lefranc
 Jean Le Garrec
 Jean-Marie Le Gues
 André Lejeune
 Georges Lemoine
 Guy Leogane
 Alexandre Léoutieff
 Roger Léron
 Alain Le Vern
 Mme Marie-Noëlle Lencemann
 Claude Lee
 Robert Loidl
 François Louche
 Guy Lordinot
 Jeanry Lorgeoux

Maurice Louis-Joseph-Dogué
 Jean-Pierre Luppé
 Bernard Mandrelle
 Jacques Mahéas
 Guy Maïandala
 Martin Malvy
 Thierry Mandou
 Mme Gilberte Maria-Moskovitz
 Roger Mas
 René Mésat
 Marius Masse
 François Massot
 Didier Mathus
 Pierre Mauroy
 Pierre Métais
 Charles Metzinger
 Louis Mexandean
 Henri Michel
 Jean-Pierre Michel
 Didier Mégnard
 Mme Hélène Milgoun
 Claude Mignen
 Gilbert Mitterrand
 Marcel Moccour
 Guy Moajalon
 Gabriel Moatcharmat
 Mme Christiane Mora
 Bernard Nayral
 Alain Néri
 Jean-Paul Nuzzi
 Jean Oehler
 Pierre Ortel
 François Patriat
 Jean-Pierre Pélicaat
 Jean-Claude Peyronnet
 Michel Peret
 Christian Pierret
 Yves Pillet
 Charles Pistre
 Jean-Paul Plichon
 Bernard Poignant
 Maurice Pourchon
 Jean Proveux
 Jean-Jack Queyranne

Guy Ravier
 Alfred Recours
 Daniel Reiner
 Alain Richard
 Jean Rigal
 Gaston Rimareix
 Roger Rinchet
 Alain Rodet
 Jacques Roger-Machart
 Mme Yvette Roudy
 René Rouquet
 Mme Ségolène Royal
 Michel Sainte-Marie
 Philippe Saumaro
 Jean-Pierre Santa Cruz
 Jacques Sastrot
 Michel Sapin
 Gérard Saumade
 Robert Savy
 Bernard Schreiner (Yvelines)
 Roger-Gérard Schwartzberg
 Robert Schwiat
 Patrick Sere
 Dominique Strama-Kahn
 Mme Marie-Josèphe Sablet
 Michel Seched
 Jean-Pierre Sear
 Bernard Tapie
 Yves Tavernier
 Jean-Michel Testa
 Pierre-Yvon Tréme
 Edmond Vacant
 Daniel Vaillant
 Michel Vaizelle
 Joseph Vial
 Yves Vidal
 Alain Vidalles
 Alain Vialles
 Marcel Wachoux
 Jean-Pierre Worms
 Emile Zaccarelli.

Ont voté contre

MM.
 Maurice Aderah-Penf
 Jean-Marie Alauze
 Mme Jacqueline Alquier
 Jean Ancelet
 Robert Ansellia
 Henri d'Artillo
 Jean Auroux
 Jean-Yves Autexier
 Jean-Marc Ayrault
 Jean-Paul Bachy
 Jean-Pierre Beaumier
 Jean-Pierre Balduyck
 Jean-Pierre Bailligand
 Gérard Bapt
 Régis Barallia
 Claude Barande
 Bernard Bardiu
 Alain Barran
 Claude Bartolome
 Philippe Basmiet
 Christian Batallie
 Jean-Claude Bateau
 Umberto Battist
 Jean Beauflis
 Guy Béche
 Jacques Becq
 Roland Belx
 André Bellon
 Jean-Michel Belorgey
 Serge Beltrame
 Georges Benedetti
 Jean-Pierre Bequet
 Michel Bérégovoy
 Pierre Bernard
 Michel Berson
 André Billardon
 Bernard Blouzac
 Jean-Claude Blin
 Jean-Marie Bockel
 Jean-Claude Bois
 Gilbert Bonnemaison
 Alain Bonnet
 Augustin Bourdeaux
 André Borel
 Mme Huguette Bouchardéan
 Jean-Michel Boucheron (Charente)
 Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine)

Jean-Claude Bouhard
 Jean-Pierre Bouquet
 Pierre Bourguignon
 Jean-Pierre Braine
 Pierre Braus
 Mme Frédérique Bredin
 Jean-Paul Bret
 Maurice Briard
 Alain Brune
 Mme Denise Cacheux
 Jean-Paul Calload
 Alain Calmat
 Jean-Marie Cambacérés
 Jean-Christophe Cambadellis
 Jacques Cambolive
 André Capet
 Roland Carraz
 Michel Cartelet
 Bernard Carton
 Elie Castor
 Laurent Cathala
 Bernard Cauvin
 René Cazesave
 Aimé Césaire
 Guy Chanfrault
 Jean-Paul Chautequet
 Bernard Charles
 Marcel Chermant
 Michel Charzat
 Guy-Michel Chauveau
 Daniel Chevallier
 Didier Chouat
 André Clerf
 Michel Coffineau
 François Colcombet
 Georges Collu
 Michel Crépeau
 Pierre-Jean Derlaud
 Mme Martine David
 Jean-Pierre Defontaine
 Marcel Deboux
 Jean-François Delahais
 André Delattre
 André Delebedde
 Jacques Delhy
 Albert Denvers
 Bernard Derouler
 Freddy Deschaux-Beaume
 Jean-Claude Desseis

Michel Destot
 Paul Dhaille
 Mme Marie-Madeleine Dieulagarai
 Michel Diot
 Marc Dolez
 Yves Dollo
 René Dostère
 Raymond Douyère
 Julien Dray
 René Drouin
 Claude Ducert
 Pierre Ducoat
 Jean-Louis Dumont
 Dominique Duplet
 Yves Durand
 Jean-Paul Durieux
 Paul Duvalleix
 Mme Janine Ecochard
 Henri Emmanuelli
 Pierre Esteve
 Laurent Fabius
 Albert Facon
 Jacques Fleury
 Jacques Floch
 Pierre Forgues
 Raymond Foral
 Alain Fort
 Jean-Pierre Fourré
 Michel François
 Georges Frêche
 Michel Fromet
 Claude Galts
 Claude Galemets
 Bertrand Gallet
 Dominique Gambler
 Pierre Garnaudia
 Marcel Garrouste
 Kamilo Gata
 Jean-Yves Gateaud
 Jean Gatel
 Claude Geron
 Jean Glavauselli
 Joseph Gourmelon
 Hubert Guzzo
 Gérard Guzzes
 Léo Grézard
 Jean Guigné
 Jacques Guyard
 Edmond Hervé
 Pierre Hlard
 François Hollande
 Roland Huguet

Se sont abstenus volontairement

MM. Jean Charbonnel, Jean-Marie Daillet, Alexis Pota, Emile Vernaudon et Aloyse Warhouver.

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

MM.
 François Azeast
 Marcelin Berthelot
 Alain Bocquet
 Jean-Pierre Brard
 Jacques Brunbes
 René Carpentier
 André Duromén
 Serge Franchis
 Jean-Claude Gaymot

Pierre Goldberg
 Roger Gouhier
 Georges Hage
 Guy Hermier
 Elie Hoarau
 Mme Muguette Jacqualat
 André Lajoinie
 Jean-Claude Lefort
 Daniel Le Mear

Paul Lombard
 Georges Marchain
 Gilbert Millet
 Robert Mondargent
 Ernest Montoussamy
 Louis Pierra
 Jacques Rimbault
 Jean Tardito
 Fabien Thiénot
 Théo Vial-Masnat.

En application de l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 58-1099 du 17 novembre 1958 :

MM. Bruno Durieux et Louis Mermez.

Mises au point au sujet du présent scrutin

M. Henri Siera, porté comme ayant voté « pour », a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».
 M. Raymond Barre, porté comme ayant voté « pour », a fait savoir qu'il avait voulu « ne pas prendre part au vote ».



LuraTech

www.luratech.com